



Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2018

Ce rapport de gestion et d'analyse de la situation financière et des opérations consolidées de Redevances Aurifères Osisko Itée (« Osisko » ou la « Société ») et de ses filiales pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2018 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes afférentes pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2018. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des autres renseignements financiers de la Société contenus dans ce rapport de gestion. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour aider celle-ci, le conseil a nommé un comité d'audit formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre les membres de la direction et les auditeurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 6 novembre 2018, soit la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2018 à la suite de la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation de la Société, sauf indication contraire. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la section intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	2
Modèle d'affaires et stratégie	2
Faits saillants – Troisième trimestre de 2018	2
Faits saillants – Postérieurs au 30 septembre 2018	3
Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts	3
Placements en actions	13
Activités en matière de développement durable	17
Activités d'exploration et d'évaluation	18
Dividendes trimestriels	18
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	19
Marché de l'or et des devises	19
Principales informations financières	21
Survol des résultats financiers	22
Liquidités et sources de financement en capital	27
Flux de trésorerie	28
Information trimestrielle	32
Perspectives	33
Transactions entre parties liées	33
Obligations contractuelles et engagements	34
Arrangements hors bilan	35
Données sur les actions en circulation	36
Événements postérieurs au 30 septembre 2018	36
Risques et incertitudes	36
Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	36
Base d'établissement des états financiers consolidés	37
Estimations et jugements comptables critiques	39
Instruments financiers	39
Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS	40
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	41
Mise en garde à l'égard des investisseurs américains	42
Informations sur la Société	43

Description de l'entreprise

Redevances Aurifères Osisko ltée est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec et se consacre à l'acquisition et à la gestion de redevances et de flux de métaux précieux, d'autres redevances et de flux de métaux de haute qualité et d'intérêts similaires au Canada et ailleurs dans le monde. Osisko détient un portefeuille de redevances, de flux, d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux de métaux et des droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou flux de métaux sur divers projets principalement au Canada. La Société détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 137 redevances, flux de métaux et ententes d'écoulement, dont les principaux actifs sont : une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*Net Smelter Return* ou « NSR ») sur la mine Canadian Malartic, une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la mine Éléonore et un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine Renard, toutes des mines canadiennes, ainsi qu'un flux argentifère de 100 % issu de la mine de cuivre Mantos Blancos au Chili. De plus, la Société investit dans des titres de sociétés d'exploration, de sociétés de développement et de sociétés de redevances.

Modèle d'affaires et stratégie

Osisko est une société de redevances et de flux de métaux précieux axée sur le Canada et sur la croissance visant à maximiser le rendement de ses actionnaires par la croissance de ses actifs, tant de façon organique que par des acquisitions relatives de redevances de métaux précieux de même que d'autres redevances, flux et intérêts similaires de qualité, ainsi qu'en remettant du capital à ses actionnaires par le paiement de dividendes trimestriels et de rachats d'actions. Osisko a une stratégie de croissance unique qui consiste non seulement à acquérir et à structurer des produits de redevances et de flux sur des actifs en exploitation et au stade de développement avancé, mais également à investir dans des actifs à long terme pour lesquels la société estime être particulièrement bien placée pour créer de la valeur et générer des rendements par le développement de ces actifs. Le succès de la Société repose sur de solides capacités techniques qu'elle met au travail en créant son propre portefeuille d'opportunités de croissance organique offrant une exposition à la hausse des prix des matières premières et à l'opportunité de la croissance des réserves et des ressources minérales.

Osisko se concentre principalement sur des actifs aurifères de grande qualité et de longue durée situés dans des juridictions favorables et exploités par des sociétés minières établies, ces actifs offrant le meilleur profil de risque/rendement. La Société examine et investit également dans des opportunités pour d'autres métaux et dans d'autres juridictions. Étant donné qu'un des aspects essentiels des activités de la Société implique qu'elle doit livrer concurrence à d'autres sociétés pour les occasions d'investissement, Osisko vise à maintenir un bilan solide et la capacité de déployer son capital. La Société peut également investir ou maintenir des investissements sous forme de lingots d'or dans le cadre de sa gestion globale de la trésorerie, par l'acquisition de lingots d'or sur le marché ou en conservant les redevances en nature reçues.

Faits saillants – Troisième trimestre de 2018

- 20 006 onces d'équivalent d'or¹ gagnées au cours du trimestre (une augmentation de 20 % comparativement au T3 2017²);
- Produits trimestriels provenant des redevances et des flux de 31,4 millions de dollars (une augmentation de 20 % comparativement au T3 2017);
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 20,6 millions de dollars (comparativement à 1,1 million de dollars au T3 2017);
- Bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko de 5,5 millions de dollars, 0,04 \$ par action de base (comparativement à 6,7 millions de dollars, 0,05 \$ par action de base au T3 2017);
- Bénéfice ajusté³ de 5,7 millions de dollars, 0,04 \$ par action de base³ (comparativement à 8,0 millions de dollars, 0,06 \$ par action de base au T3 2017);
- Acquisition, pour la somme de 20,0 millions de dollars, d'une redevance additionnelle de 1,75 % NSR sur la propriété Cariboo détenue par Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville »), portant la redevance totale à 4 % NSR (Barkerville a l'option de vendre une redevance additionnelle de 1 % NSR à Osisko pour la somme de 13,0 millions de dollars d'ici au 31 décembre 2018);
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payé le 15 octobre 2018, aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 28 septembre 2018; et

1 Les onces d'équivalent d'or sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances, les flux et les ententes d'écoulement. L'argent a été converti en onces d'équivalent d'or en multipliant le nombre d'onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période, puis divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en espèces ont été convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période. Les ententes d'écoulement ont été converties en utilisant l'équivalent du règlement financier divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Pour connaître le prix moyen des métaux utilisés, veuillez consulter la section *Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts*.

2 Trois mois terminés le 30 septembre 2017 ou troisième trimestre de 2017 (« T3 2017 »).

3 Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la section *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

- Réception d'un avis de Pretium Exploration Inc., une filiale de Pretium Resources Inc. (collectivement, « Pretium »), par Osisko Bermuda Limited (« OBL »), une filiale en propriété exclusive d'Osisko, l'avisant de son intention d'exercer son option de racheter en totalité, au 31 décembre 2018, la participation d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack pour la somme de 118,5 millions de dollars américains (environ 153,4 millions de dollars).

Faits saillants – Postérieurs au 30 septembre 2018

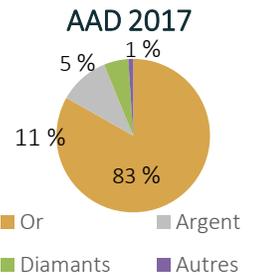
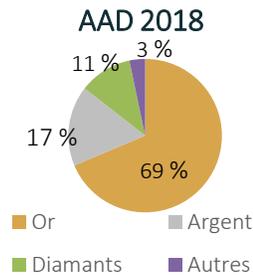
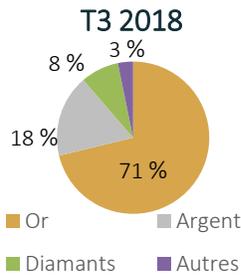
- Modification du flux Renard suivant l'investissement d'une somme additionnelle de 21,6 millions de dollars, ce qui aura pour effet d'améliorer la capacité de flux de trésorerie à court terme;
- En octobre, remboursement de 10,0 millions de dollars américains (12,9 millions de dollars) sur la facilité de crédit, et report de la date d'échéance d'un an, jusqu'au 14 novembre 2022; et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 janvier 2019 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 décembre 2018.

Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts

Le tableau suivant présente le détail des onces d'équivalent d'or gagnées pour les droits de redevances, de flux et d'autres intérêts de mines en production :

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
<u>Or</u>				
Canadian Malartic, redevance	8 930	8 069	26 018	22 959
Éléonore, redevance	2 003	1 529	5 437	4 858
Seabee, redevance	691	692	2 510	692
Brucejack, entente d'écoulement	361	215	1 262	215
Bald Mountain, redevance	493	-	1 304	-
Island Gold, redevance	449	517	1 105	1 327
Veza, redevance	379	304	1 020	979
Bonanza Ledge, redevance	309	-	394	-
Autres	630	311	2 514	538
	14 245	11 637	41 564	31 568
<u>Argent</u>				
Mantos, flux	1 650	1 150	4 837	1 150
Sasa, flux	1 177	845	3 506	845
Gibraltar, flux	432	529	1 242	1 638
Canadian Malartic, redevance	135	103	404	341
Autres	102	50	255	51
	3 496	2 677	10 244	4 025
<u>Diamants</u>				
Renard, flux	1 578	1 847	6 523	1 847
Autres	44	113	222	113
	1 622	1 960	6 745	1 960
<u>Autres métaux</u>				
Kwale, redevance	638	390	1 977	390
Autres	5	-	18	-
	643	390	1 995	390
Total des onces d'équivalent d'or	20 006	16 664	60 548	37 943

Onces d'équivalent d'or par produit



Le tableau suivant présente le détail des onces d'or et d'argent et des carats de diamants attribuables à Osisko en vertu des principaux droits de redevances, de flux et d'autres intérêts de mines en production:

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Redevances et flux – Or (en onces)				
Canadian Malartic, redevance	8 930	8 069	26 018	22 959
Éléonore, redevance	2 003	1 529	5 437	4 858
Seabee, redevance	691	692	2 510	692
Island Gold, redevance	449	517	1 105	1 327
Veza, redevance	379	304	1 020	979
Bonanza Ledge, redevance	309	-	394	-
Autres	295	-	473	-
Redevances et flux – Argent (en onces)				
Mantos, flux	133 307	87 343	385 500	87 243
Sasa, flux	95 065	64 120	279 384	64 120
Gibraltar, flux	34 879	40 169	98 952	120 161
Canadian Malartic, redevance	10 917	7 851	32 189	24 838
Autres	59	28	164	212
Flux – Diamants (en carats)				
Renard, flux ⁽¹⁾	17 724	5 520	75 365	5 520

(1) Exclut les carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant.

Prix moyen des métaux et taux de change

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Or ⁽¹⁾	1 213 \$	1 278 \$	1 282 \$	1 251 \$
Argent ⁽²⁾	15 \$	17 \$	16 \$	17 \$
Taux de change (\$ US/\$ CA) ⁽³⁾	1,3070	1,2528	1,2876	1,3075

(1) Prix pm en dollars américains selon le *London Bullion Market Association*

(2) Prix en dollars américains selon le *London Bullion Market Association*

(3) Taux quotidien de la Banque du Canada

Résumé du portefeuille de redevances, de flux et d'autres intérêts

Osisko détient un portefeuille de 137 redevances, flux et ententes d'écoulement ainsi que 40 options de redevances. Le portefeuille comprend 122 redevances, 9 flux et 6 ententes d'écoulement. Au moment présent, la Société a 19 actifs en production (incluant le flux Brucejack).

Portefeuille en fonction de l'étape de l'actif

Étape de l'actif	Redevances	Flux	Ententes d'écoulement	Nombre total d'actifs
Production	11	5	3	19
Développement (construction)	5	4	2	11
Exploration et évaluation	106	-	1	107
	122	9	6	137

Actifs en production

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Jurisdiction
Amérique du Nord				
Canadian Malartic	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Éléonore	Goldcorp Inc.	Redevance de 2,0-3,5 % NSR	Au	Canada
Renard	Stornoway Diamond Corporation	Flux de 9,6 %	Diamants	Canada
Brucejack ⁽¹⁾	Pretium Resources Inc.	Flux de 4 %	Au, Ag	Canada
Gibraltar	Taseko Mines Limited	Flux de 75 %	Ag	Canada
Seabee	SSR Mining Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Island Gold	Alamos Gold Inc.	Redevance de 1,38-2,55 % NSR ⁽²⁾	Au	Canada
Brucejack	Pretium Resources Inc.	Entente d'écoulement de 50 %	Au	Canada
Veza	Ressources Nottaway Inc.	Redevances de 5 % NSR et de 40 % PBN	Au	Canada
Bald Mtn. Alligator Ridge / Duke et Trapper	Kinross Gold Corporation	Redevance de 1 % / 4 % NSR	Au	É.-U.
Pan	Fiore Gold Ltd	Redevance de 4 % NSR	Au	É.-U.
Parral	GoGold Resources Inc.	Entente d'écoulement de 100 %	Au, Ag	Mexique
Bloc Hewfran	Bonterra Resources Inc.	Redevance de 1,7 % NSR ⁽²⁾	Au	Canada

Actifs en production

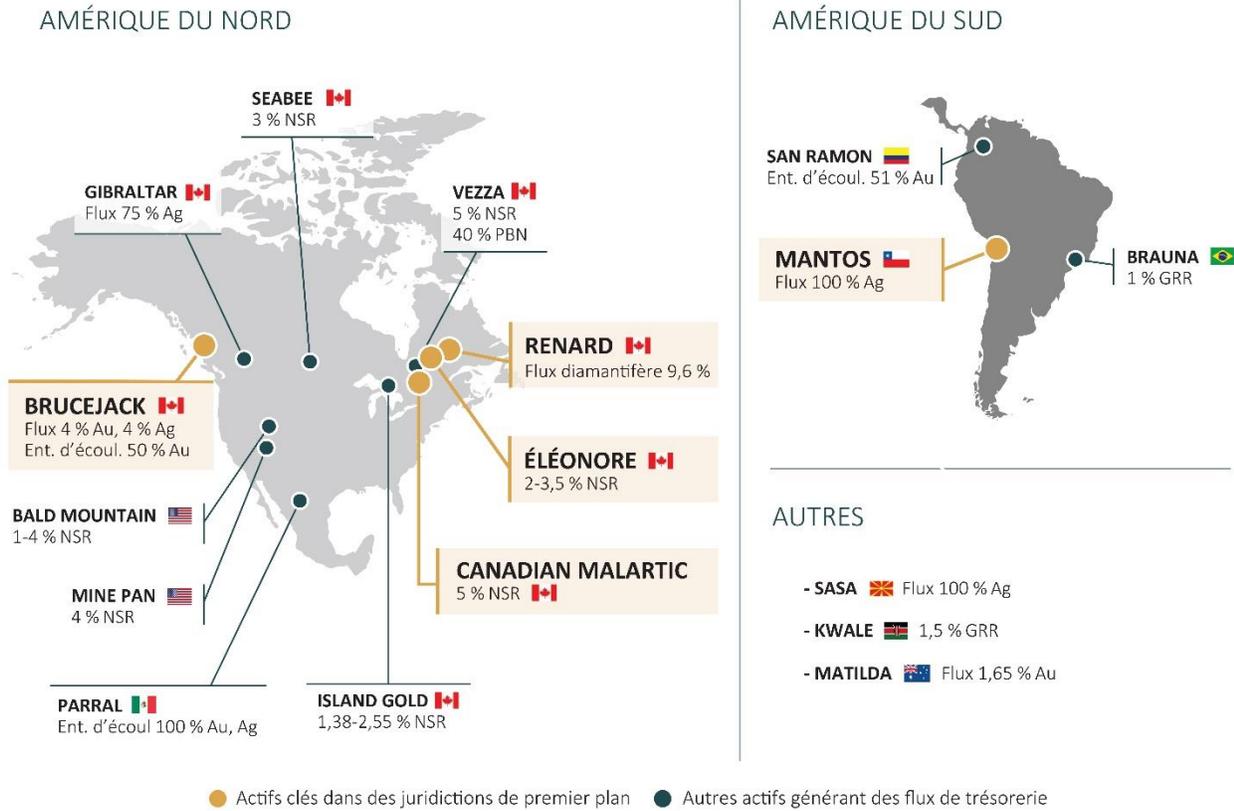
Actif	Exploitant	Droit	Produits	Jurisdiction
En dehors de l'Amérique du Nord				
Mantos Blancos	Mantos Copper S.A.	Flux de 100 %	Ag	Chili
Sasa	Central Asia Metals plc	Flux de 100 %	Ag	Macédoine
Kwale	Base Resources Limited	1,5 % GRR ⁽³⁾	Rutile, ilménite, zircon	Kenya
Brauna	Lipari Mineração Ltda	1 % GRR ⁽³⁾	Diamants	Brésil
Matilda ⁽⁴⁾	Blackham Resources Limited	Flux de 1,65 %	Au	Australie
San Ramon	Red Eagle Mining Corp.	Entente d'écoulement de 51 %	Au	Colombie

Actifs en développement et en exploration et évaluation

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Jurisdiction
Amulsar	Lydian International Ltd	Flux de 4,22 % Au / 62,5 % Ag	Au, Ag	Arménie
Amulsar	Lydian International Ltd	Entente d'écoulement de 81,9 %	Au	Arménie
Eagle	Victoria Gold Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Back Forty	Aquila Resources Inc.	Flux de 18,5 % Au / 75 % Ag	Au, Ag	É.-U.
Horne 5 ⁽⁵⁾	Ressources Falco Ltée	Flux de 90 %-100 %	Ag	Canada
Malartic – Odyssee Sud	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Malartic – Odyssee Nord	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Cariboo	Barkerville Gold Mines Ltd	Redevance de 4 % NSR ^{(6), (7)}	Au	Canada
Lac Windfall	Minière Osisko inc.	Redevance de 1,5 % NSR	Au	Canada
Lamaque Sud	Eldorado Gold Corp.	Redevance de 1,7 % NSR ^{(2), (8)}	Au	Canada
Hermosa	South 32 Limited	Redevance de 1 % NSR	Zn, Pb, Ag	É.-U.
Spring Valley	Waterton Global Resource Management	Redevance de 0,5 % NSR	Au	É.-U.
Upper Beaver	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au, Cu	Canada
Copperwood	Highland Copper Company Inc.	Redevance de 3 % NSR ⁽⁹⁾	Ag, Cu	É.-U.
Marban	Minière Osisko inc.	Redevance de 0,425 % NSR	Au	Canada
Ollachea	Kuri Kullu – Minera IRL	Redevance de 1 % NSR	Au	Pérou
Casino	Western Copper and Gold Corporation	Redevance de 2,75 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada
Altar	Sibanye-Stillwater	Redevance de 1 % NSR	Cu, Au	Argentine

- (1) La mine Brucejack est présentement en production; toutefois, Osisko ne récolte présentement pas d'onces en vertu de ce flux. En septembre 2018, OBL a reçu un avis de Pretium l'avisant de son intention d'exercer son option de racheter en totalité, au 31 décembre 2018, la participation d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack pour la somme de 118,5 millions de dollars américains.
- (2) Après la vente d'un intérêt de 15 % sur les redevances acquises de Teck Resources Limited à la Caisse de dépôt et placement du Québec.
- (3) Redevance sur le revenu brut ou gross revenue royalty (« GRR »).
- (4) En mars 2018, Osisko et Blackham Resources Limited ont conclu une entente pour convertir l'entente d'écoulement (qui était applicable sur 55 % de la production d'or de la mine Matilda) en un flux aurifère de 1,65 %, prenant effet le 1^{er} avril 2018.
- (5) Le 18 juin 2018, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Falco une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit à la propriété Horne 5. Cette transaction est assujettie à un droit de premier refus en faveur de Glencore Canada Corporation et est décrite à la section *Portefeuille de placements* du présent rapport de gestion. La transaction devrait être conclue au quatrième trimestre de 2018.
- (6) Barkerville a l'option d'accorder à Osisko une redevance additionnelle de 1 % NSR sur la propriété Cariboo pour une contrepartie additionnelle de 13,0 millions de dollars en espèces d'ici au 31 décembre 2018.
- (7) Inclut la mine Bonanza Ledge où la production a redémarré.
- (8) Eldorado Gold Corp. détient une option de rachat sur 1 % de la redevance NSR pour 2,0 millions de dollars.
- (9) Redevance de 3,0 % NSR sur le projet Copperwood. Suivant la clôture de l'acquisition du projet White Pine, Highland Copper Company accordera à Osisko une redevance de 1,5 % NSR sur tous les métaux produits sur le projet White Pine, et la redevance d'Osisko sur le projet Copperwood sera alors réduite à 1,5 %.

Actifs en production



Distribution géographique des actifs



La redevance Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc.)

Un des actifs principaux de la Société est une redevance de 5 % NSR sur la propriété Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec, et exploitée par le Partenariat Canadian Malartic (le « partenariat ») mis sur pied par Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle ») et Yamana Gold Inc (« Yamana ») (ensemble les « partenaires »). Canadian Malartic est la plus grande mine d'or en production au Canada et la douzième en importance à l'échelle mondiale.

Osisko est titulaire d'une redevance de 3 % NSR sur la zone Odyssey Nord et d'une redevance de 5 % NSR sur la zone Odyssey Sud, lesquelles sont adjacentes à la mine Canadian Malartic, sur les terrains objets de redevances d'Osisko. En février 2017, les partenaires ont annoncé une première estimation de ressources minérales présumées sous terre pour Odyssey de 1,4 million d'onces d'or (20,7 millions de tonnes à une teneur de 2,15 grammes d'or par tonne).

En février 2018, une première estimation des ressources minérales présumées a été publiée pour le gîte East Malartic, qui se trouve sur la propriété de la mine Canadian Malartic, près de la zone Odyssey. Les ressources minérales présumées s'élèvent à 2,4 millions d'onces d'or (38,0 millions de tonnes à une teneur de 2,02 grammes d'or par tonne) au-dessus de 1 000 mètres de profondeur.

Mise à jour des activités

En février 2018, Agnico Eagle a publié ses objectifs de production aurifère pour la mine Canadian Malartic à 650 000 onces en 2018 et en 2019 et 690 000 onces en 2020.

Le 24 octobre 2018, Agnico Eagle a communiqué ses résultats pour le troisième trimestre de 2018 et a annoncé une production trimestrielle d'or de 177 204 onces à Canadian Malartic, pour une production totale pour les neuf premiers mois de 2018 de 527 736 onces. La production d'or au troisième trimestre de 2018 a augmenté en comparaison à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la hausse des débits et des teneurs, en partie contrebalancée par une récupération d'or légèrement moins élevée. Les travaux sur le projet d'expansion Barnat progressent en respect des budgets et de l'échéancier. Les travaux sont principalement axés sur la déviation de la route 117, le décapage du mort-terrain et l'expansion du parc à résidus. Les activités de production à Barnat devraient débuter vers la fin de l'année 2019 et devraient permettre d'accroître la production d'or annuelle.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 14 février 2018 intitulé « *Agnico Eagles reports fourth quarter and full year 2017 results* » et le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 24 octobre 2018 intitulé « *Agnico Eagle Reports Third Quarter 2018 Results; Production Guidance Increased For 2018 And 2019; Nunavut Development Projects Continue To Advance As Planned; Drilling Extends Amaruq Mineralization At Depth* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

La redevance Éléonore (Goldcorp Inc.)

Osisko détient une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la propriété aurifère Éléonore située dans la province de Québec et exploitée par Goldcorp Inc. (« Goldcorp »). Osisko reçoit actuellement une redevance de 2,2 % NSR sur la production de la mine Éléonore.

Mise à jour des activités

Le 24 octobre 2018, Goldcorp a publié ses résultats du troisième trimestre de 2018 et a mentionné que la production d'or pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2018 a été supérieure à celle des périodes comparables l'an dernier, en raison de l'accroissement continu du rythme de production ainsi que la contribution du minerai à teneur plus élevée au troisième trimestre de 2018. Le rodage à Éléonore a permis d'accroître le nombre de tonnes traitées de 6 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018 comparativement à la même période l'année précédente. Comparativement au troisième trimestre de 2018, Goldcorp s'attend à ce que le nombre de tonnes traitées au quatrième trimestre de 2018 soit environ 15 % plus élevé, avec des teneurs en or en hausse d'environ 10 %, grâce à la séquence d'exploitation prévue et la progression du processus de rodage. Selon Goldcorp, la mine devrait terminer l'année à un taux de production minière soutenu de plus de 6 000 tonnes par jour pour un taux de production annuel de 400 000 onces d'or.

Le 24 octobre 2018, Goldcorp a émis une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources minérales pour la mine Éléonore en date du 30 juin 2018. Les réserves minérales prouvées et probables en date du 30 juin 2018 totalisent 3,3 millions d'onces d'or (17,8 millions de tonnes à une teneur de 5,69 g/t Au), comparativement à 3,8 millions d'onces (19,6 millions de tonnes à une teneur de 6,02 g/t Au) en date du 30 juin 2017. L'épuisement attribuable à la production explique une diminution de 0,3 million d'onces, tandis que le reste est attribuable à des ajustements aux modèles géologiques dans le cadre des efforts continus mis en œuvre pour s'assurer que seules les onces rentables soient incluses dans le modèle des réserves. Les ressources minérales mesurées et indiquées en date du 30 juin 2018 sont estimées à 0,5 million d'onces (3,2 millions de tonnes à une teneur de 5,03 g/t Au) comparativement à 1,3 million d'onces (7,2 millions de tonnes à une teneur de 5,81 g/t Au) en date du 30 juin 2017. Goldcorp a indiqué que les ressources minérales avaient

été affectées à la baisse puisque la méthodologie de modélisation géologique qui avait été appliquée aux réserves minérales a été appliquée aux ressources minérales, en plus de l'optimisation économique des chantiers. Dans le cadre des travaux d'exploration, la délimitation et l'expansion des prolongements en profondeur des zones minéralisées Principale et Sud se sont poursuivies. Goldcorp a d'ailleurs déclaré que l'horizon minéralisé Éléonore demeurait ouvert en profondeur dans l'axe de pendage, où il avait été testé par forage à 200 mètres sous les réserves minérales actuelles jusqu'à présent et que l'exploration se poursuivait pour vérifier la présence d'extensions et de répétitions structurales. Cette nouvelle information sera analysée au cours du quatrième trimestre de 2018.

Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport de gestion de Goldcorp pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2018 et le communiqué de presse de Goldcorp du 24 octobre 2018 intitulé « *Goldcorp Reports 2018 Reserve And Resource Estimates And Provides Exploration Update* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Renard (Stornoway Diamond Corporation)

Osisko détient un flux diamantifère de 9,6 % dans la mine de diamants Renard, exploitée par Stornoway Diamond Corporation (« Stornoway »), qui est située à environ 350 kilomètres au nord de Chibougamau dans la région de la Baie-James dans le centre-nord du Québec.

Le 2 octobre 2018, Osisko a annoncé la signature d'une convention d'achat et de vente modifiée et mise à jour (la « convention modifiée du flux Renard ») avec Stornoway en lien avec le flux Renard (la « modification du flux »). Dans le cadre de la convention modifiée du flux Renard, Osisko, ainsi que la Caisse de dépôt et placement du Québec, Triple Flag Mining Finance Bermuda Ltd, Albion Exploration Fund, LLC et le Washington State Investment Board (collectivement, les « acheteurs »), qui détiennent collectivement un flux diamantifère de 20 % sur la mine Renard (flux de 9,6 % attribuable à Osisko) (le « flux Renard »), ont payé à Stornoway l'équivalent en dollars américains de 45,0 millions de dollars en espèces (21,6 millions de dollars attribuables à Osisko) à titre de dépôt initial additionnel à Stornoway.

Les termes de la convention modifiée du flux Renard prévoient que les acheteurs continueront de détenir une participation indivise de 20 % (9,6 % du flux attribuable à Osisko) sur tous les diamants produits sur la propriété minière Renard pour la durée de vie de la mine (avant la modification, le flux s'appliquait à tous les diamants produits des cinq premières kimberlites du projet à être exploitées à la mine Renard pendant la durée de vie de la mine, et les premiers 30 millions de carats issus de l'ensemble de la propriété). Lors de la finalisation d'une vente de diamants, les acheteurs devront remettre à Stornoway un transfert en espèces qui sera équivalent au montant moindre entre 40 % du prix de vente obtenu ou 40 \$ US par carat (avant la modification, le transfert en espèces était d'un montant fixe de 50 \$ US par carat, majoré de 1 % par année).

De plus, aux fins du calcul des remises, Stornoway pourra vendre séparément les diamants dont la taille est inférieure à la coupure de +7 DTC qui sont récupérés en excédent du maximum convenu de la proportion de production de diamants tout-venant (« tout-venant ») (l'excédent de petits diamants ou les diamants accessoires / « diamants produits en surplus »). De cette manière, Stornoway entreprendra de limiter la proportion de petits diamants inclus dans une vente de tout-venant de sorte que les acheteurs et Stornoway profiteront pleinement d'une hausse des prix tout en bénéficiant d'une protection en cas d'une baisse des prix et d'une composition de produits défavorable.

La modification du flux fait partie d'une série de transactions de financement avec les prêteurs de Stornoway et avec les principales parties prenantes, lesquelles fournissent à Stornoway une plus grande marge de manœuvre financière et opérationnelle de l'ordre de 129 millions de dollars en liquidités additionnelles à court terme, durant la phase d'accroissement de production.

Mise à jour des activités

Le 15 mai 2018, Stornoway a révisé ses objectifs ciblés pour 2018, qui se situent maintenant entre 1,35 million de carats et 1,40 million de carats, une valeur inférieure à l'objectif original de 1,6 million de carats, à une teneur après récupération entre 54 et 56 carats par cent tonnes (« cpct »), une valeur inférieure à l'objectif original de 65 cpct. Le nombre de carats vendus pour l'exercice a été aussi révisé à la baisse, entre 1,20 million de carats et 1,25 million de carats, une valeur inférieure à l'objectif original de 1,60 million de carats.

Le 11 octobre 2018, Stornoway a annoncé que la production de diamants au troisième trimestre à la mine Renard avait été de 329 306 carats (comparativement à 223 351 carats au deuxième trimestre), suivant le traitement de 597 761 tonnes de minerai à une teneur moyenne de 55 cpct (562 060 tonnes de minerai au deuxième trimestre à une teneur moyenne de 40 cpct). Les teneurs et les carats récupérés se sont améliorés de 39 % et 47 % respectivement comparativement au deuxième trimestre, suivant l'extraction minière de minerai à plus haute teneur.

Durant le troisième trimestre, Stornoway a rapporté que l'alimentation de l'usine provenait de la mine souterraine Renard 2 (77 %) et de la fosse Renard 65 (23 %). Le taux de traitement moyen au cours du trimestre était de 6 500 tonnes par jour, en comparaison au plan annuel de 7 000 tonnes par jour. Les opérations d'extraction minière et de traitement ont été affectées par un feu de forêt au début de juillet, qui a provoqué l'évaluation du personnel non essentiel du site minier, ainsi que la suspension de la production sur une période d'environ trois jours. À la fin du trimestre, le rodage de la production souterraine à Renard 2 était terminé et les opérations minières souterraines avaient atteint un taux d'alimentation soutenu. En septembre, les taux d'extraction minière et de traitement moyens étaient de 7 310 et 6 820 tonnes de minerai par jour respectivement.

Durant le troisième trimestre de 2018, Stornoway a déclaré des ventes de 184 620 carats à un prix moyen de 103 \$ US le carat (134 \$ le carat) en deux séances de vente. Les ventes de diamants du troisième trimestre correspondent aux diamants récupérés durant le deuxième trimestre.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Stornoway du 15 mai 2018 intitulé « *Stornoway annonce ses résultats financiers du premier trimestre de 2018* » et le communiqué de presse de Stornoway du 11 octobre 2018 intitulé « *Stornoway annonce ses résultats de production et de ventes du troisième trimestre 2018* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Mantos Blancos (Mantos Copper S.A.)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % dans la mine Mantos Blancos, détenue et exploitée par Mantos Copper S.A. (« Mantos »), une société minière privée axée sur l'extraction et la vente de cuivre. Mantos est le propriétaire et l'exploitant de la mine Mantos Blancos et du projet Mantoverde, situés au nord du Chili dans les régions d'Antofagasta et d'Atacama.

En vertu de l'entente de flux de Mantos, Osisko recevra 100 % de l'argent payable de la mine de cuivre Mantos Blancos jusqu'à ce que 19,3 millions d'onces aient été livrées, après quoi le pourcentage du flux s'établira à 30 %. Le prix d'achat de l'argent selon les modalités de l'entente de flux de Mantos correspond à 25 % du prix moyen mensuel de l'argent pour chaque once d'argent affiné vendue et livrée et/ou créditée par Mantos à OBL. Mantos peut choisir de réduire la quantité d'argent affiné devant être livrée et vendue à OBL de 50 % en 2018, 2019 ou 2020, pourvu que Mantos ait livré pas moins de 1,99 million d'onces d'argent en vertu de l'entente de flux, auquel cas Mantos devra faire un paiement au comptant de 70,0 millions de dollars américains (90,6 millions de dollars) à OBL. En date du 30 septembre 2018, un total de 1,7 million d'onces d'argent avaient été livrées en vertu de l'entente de flux. Osisko s'attend à ce que Mantos atteigne le seuil de 1,99 million d'onces d'argent d'ici la fin du deuxième trimestre de 2019 en se basant sur la production prévue. Le paiement de rachat de 70,0 millions de dollars américains peut être exercé en septembre 2019 ou en septembre 2020.

Mise à jour des activités

Selon Mantos, la production d'argent à la mine et à l'usine de concentration de Mantos Blancos au troisième trimestre de 2018 était de 133 213 onces d'argent payable, comparativement à 142 485 onces et 148 436 onces d'argent aux premier et deuxième trimestres de 2018, respectivement, ce qui est conforme aux prévisions de Mantos compte tenu d'une diminution planifiée des teneurs en argent dans le minerai.

Les travaux sur le projet de désengorgement du concentrateur Mantos Blancos (« PDC-MB ») devraient débuter au deuxième trimestre de 2019. Le PDC-MB permettra d'augmenter la capacité de traitement au concentrateur d'environ 70 %. Les principaux permis environnementaux sont en place.

Le flux Brucejack (Pretium Resources Inc.)

Osisko détient un flux aurifère et argentifère de 4 % dans la mine d'or Brucejack (« Brucejack ») de Pretium située au nord-ouest de la Colombie-Britannique, à environ 65 kilomètres au nord de Stewart. L'entente de flux de Brucejack a une date de livraison débutant le 1^{er} janvier 2020 et prévoit un flux d'or et d'argent de 8 % payable à OBL et à un autre partenaire (ensemble les « partenaires du flux de Brucejack ») (4 % attribuable à OBL). La durée du flux Brucejack est la date à laquelle Pretium aura vendu aux partenaires du flux de Brucejack 7 067 000 onces d'or et 26 297 000 onces d'argent, y compris les livraisons effectuées selon l'entente d'écoulement, assujetti à certains droits de rachat et de réduction détenus par Pretium.

En septembre 2018, OBL a reçu un avis de Pretium l'avisant de son intention d'exercer son option de racheter la totalité des droits d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack, conformément à la convention d'achat et de vente conclue entre les deux parties datée du 15 septembre 2015 (l'« entente de flux »). En vertu de l'entente de flux, Pretium détenait une option de racheter 100 % de la part d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack en effectuant un paiement de 118,5 millions de dollars américains (environ 153,4 millions de dollars en se basant sur le taux de change au 30 septembre 2018) à OBL le 31 décembre 2018. Le produit devrait servir au remboursement de la dette et aux fins générales de l'entreprise.

L'entente d'écoulement Brucejack (Pretium Resources Inc.)

En plus du flux Brucejack, Osisko détient une entente d'écoulement de 50 % de l'or produit à la mine Brucejack. L'entente d'écoulement Brucejack s'applique aux ventes visant les premières 7 067 000 onces (dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL) d'or affiné (déduction faite des onces livrées conformément à l'entente de flux de Brucejack qui est décrite ci-dessus). OBL est tenue de payer l'or affiné à un prix de l'or établi en fonction du marché en dollars américains par once pendant une période précise de tarification avant et après la date de chaque vente. L'obligation de l'entente d'écoulement s'applique à 100 % (50 % attribuable à OBL) de l'or affiné produit par la mine Brucejack, déduction faite du pourcentage d'or affiné devant être livré conformément à l'entente de flux de Brucejack (soit entre 0 % et 4 % attribuables à OBL), sous réserve de toute réduction qui serait appliquée de la manière décrite ci-dessus. Pretium a l'option de réduire l'obligation de l'entente d'écoulement de l'une des façons suivantes :

- (i) le 31 décembre 2018, Pretium peut choisir de réduire l'obligation de l'entente d'écoulement (i) pour la ramener à 50 % (25 % attribuable à OBL) en payant 11 \$ US par once multipliés par 0,50 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées ou (ii) pour la ramener à 25 % (12,5 % attribuable à OBL) en payant 11 \$ US par once multipliés par 0,75 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées; ou
- (ii) le 31 décembre 2019, Pretium peut choisir de réduire l'obligation de l'entente d'écoulement (i) pour la ramener à 50 % (25 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,50 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées ou (ii) pour la ramener à 25 % (12,5 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,75 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées.

Mise à jour des activités

Le 9 octobre 2018, Pretium a annoncé une production d'or de 92 641 onces pour le troisième trimestre, comparativement à 111 340 onces au deuxième trimestre et 75 689 onces au premier trimestre. La direction a indiqué que Pretium était en voie d'atteindre ses objectifs ciblés de produire entre 200 000 et 220 000 onces d'or au deuxième semestre de 2018.

Pour plus d'information sur Brucejack, veuillez consulter le communiqué de presse de Pretium du 9 octobre 2018 intitulé « *Brucejack Mine Q3 2018 Production Update* » et déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

La redevance Seabee (SSR Mining Inc.)

Osisko détient une redevance de 3 % NSR sur la mine Seabee exploitée par SSR Mining Inc. (« SSR Mining ») et située en Saskatchewan, au Canada.

Mise à jour des activités

Le 11 octobre 2018, SSR Mining a annoncé une production trimestrielle record de 27 831 onces d'or à Seabee, une hausse trimestrielle de 18 % résultant de l'augmentation de la teneur moyenne du minerai entrant à l'usine et de l'augmentation du débit de traitement à l'usine. L'usine a en effet atteint un débit de traitement de 959 tonnes par jour, une hausse trimestrielle de 4 % reflétant le taux d'extraction minière plus élevé à la mine Santoy. Le taux de récupération de l'or au cours du trimestre est resté constant, à 97,1 %.

La production d'or à Seabee est estimée entre 85 000 et 92 000 onces pour 2018.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de SSR Mining du 11 octobre 2018 intitulé « *SSR Mining Reports Third Quarter 2018 Production Results* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Sasa (Central Asia Metals plc)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la mine Sasa, exploitée par Central Asia Metals plc (« Central Asia ») et située en Macédoine. La mine Sasa est l'une des plus grandes mines de zinc, de plomb et d'argent en Europe qui produit environ 30 000 tonnes de plomb, 22 000 tonnes de zinc et 400 000 onces de concentré d'argent par année. Le droit d'OBL sous le flux Sasa s'applique à 100 % de la production payable d'argent en contrepartie de 5 \$ US par once d'argent affiné (plus les coûts d'affinage) qui sera augmenté annuellement à partir de 2017 en fonction de l'inflation.

Mise à jour des activités

Le 4 octobre 2018, Central Asia a déclaré des ventes de 278 103 onces d'argent payable pour les neuf premiers mois de 2018, incluant 97 870 onces d'argent payable pour le troisième trimestre de 2018.

Pour plus d'information sur la mine Sasa, veuillez consulter le communiqué de presse de Central Asia du 4 octobre 2018 intitulé « *Q3 2018 Operations Update* », disponible sur le site web de la société au www.centralasiametals.com.

Redevance Kwale (Base Resources Limited)

Osisko détient une redevance de 1,5 % sur le revenu brut pour le rutile, l'ilménite et le zircon produits à la mine Kwale, exploitée par Base Resources Limited (« Base Resources ») et située à 10 kilomètres de la côte du Kenya, à l'intérieur des terres, et à 50 kilomètres au sud de Mombasa.

Mise à jour des activités

Le 18 octobre 2018, Base Resources a publié les faits saillants de ses opérations du troisième trimestre, notamment une augmentation de 35 % du nombre de tonnes de minerai extraites suivant la mise en œuvre réussie de la phase 2 du projet d'optimisation à la mine Kwale. La production au troisième trimestre a atteint un niveau record de 25 125 tonnes de rutile et 9 683 tonnes de zircon. Base Resources a aussi noté un raffermissement des prix du rutile et du zircon.

Pour plus d'information sur la mine Kwale, veuillez consulter le rapport d'activités trimestrielles de Base Resources du 18 octobre 2018 déposé sur leur site web au www.baseresources.com.au.

Le flux Gibraltar (Taseko Mines Limited)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la part attribuable de Taseko Mines Limited (« Taseko ») dans la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), détenue par Gibraltar Mines Ltd (« Gibco ») et située en Colombie-Britannique, au Canada. En vertu de l'entente de flux argentifère, Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite. En vertu du flux argentifère, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Gibraltar est la deuxième plus importante mine de cuivre à ciel ouvert au Canada et la quatrième plus importante en Amérique du Nord.

La redevance Island Gold (Alamos Gold Inc.)

Osisko détient des redevances NSR (variant entre 1,38 % et 2,55 %) sur la mine Island Gold, exploitée par Alamos Gold Inc. (« Alamos ») et située en Ontario, au Canada.

Le 20 septembre 2018, Alamos a annoncé que l'expansion en phase 1 de la mine Island Gold, à 1 100 tonnes par jour (« tpj ») avait été complétée dans les délais prévus. La phase 1 d'expansion impliquait la mise en œuvre réussie de l'usine agrandie, laquelle fonctionne désormais au taux ciblé de 1 100 tpj, en hausse par rapport à la capacité nominale antérieure de 900 tpj.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Alamos du 20 septembre 2018 intitulé « *Alamos Gold Announces Completion of Phase 1 Expansion at Island Gold* » et déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Amulsar (Lydian International Ltd)

Osisko détient un flux aurifère de 4,22 % et un flux argentifère de 62,5 % sur le projet Amulsar, détenu par Lydian International Ltd (« Lydian ») et situé dans le sud de l'Arménie. Le projet Amulsar est à l'étape du développement et de la construction. Selon les prévisions actuelles, Amulsar sera la plus importante mine d'or en Arménie, avec des ressources minérales estimées contenant 3,5 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées et 1,3 million d'onces d'or en ressources présumées. Le détail de l'inventaire des ressources minérales peut être consulté sous le profil de Lydian International Ltd sur SEDAR au www.sedar.com. La production aurifère vise une moyenne d'environ 225 000 onces annuellement au cours de la durée de vie initiale de la mine de 10 ans. Le droit d'OBL sous le flux Amulsar s'applique à 4,22 % de la production d'or affiné et à 62,5 % de l'argent affiné jusqu'à ce que 89 034 onces d'or affiné et 434 093 onces d'argent affiné soient livrées à OBL. L'accord de flux comprend des paiements de transfert par OBL à Lydian de 400 \$ US par once d'or affiné et 4,00 \$ US par once d'argent affiné livré sous le flux, sous réserve d'une augmentation annuelle de 1 % à compter du troisième anniversaire de la production commerciale. Lydian a l'option de racheter une partie du flux par l'une des options suivantes :

- (i) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % au deuxième anniversaire de la production commerciale pour 55,0 millions de dollars américains (34,4 millions de dollars américains attribuables à OBL); ou
- (ii) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % lors du troisième anniversaire de la production commerciale pour 50,0 millions de dollars américains (31,3 millions de dollars américains attribuables à OBL).

Mise à jour des activités de développement et de construction

Le 1^{er} novembre 2018, Lydian a annoncé que les barrages routiers illégaux précédemment annoncés près de son projet aurifère Amulsar, détenu à 100%, étaient toujours en place et continuaient d'avoir des répercussions sur les activités de construction. Lydian a également signalé que la situation résultant de l'inaction visant à lever les blocages illégaux oblige la société à évaluer un certain nombre d'alternatives, allant de la recherche de fonds supplémentaires afin de compléter la construction à Amulsar à l'examen de diverses alternatives stratégiques. La société a également annoncé que ses principaux prêteurs, fournisseurs de financement par flux et financiers d'équipement ont accepté de suspendre temporairement tous les paiements de capital et d'intérêts dus et payables jusqu'à la première des deux dates suivantes : le 31 décembre 2018 ou lors la survenance d'un autre cas de défaut.

Pour plus d'information sur le projet Amulsar, veuillez consulter le communiqué de presse de Lydian du 1^{er} novembre 2018 intitulé « *Lydian Provides Corporate Updates* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Placements en actions

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement dans des sociétés minières cotées en bourse. Osisko investit, et a l'intention de continuer à investir, de temps à autre, dans les sociétés où elle détient un droit de redevance, de flux ou un autre intérêt similaire et dans diverses sociétés dans le secteur de l'industrie minière à des fins d'investissement, et avec l'objectif d'améliorer sa capacité à acquérir des redevances, des flux de revenus ou des intérêts similaires dans le futur. En plus des objectifs de placements, dans certains cas, la Société peut décider de jouer un rôle plus actif en fournissant du personnel de gestion et un soutien technique ou administratif ainsi qu'en nommant des individus au conseil d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit. Ces placements sont inclus dans les placements dans des entreprises associées dans les états financiers consolidés et comprennent principalement Minière Osisko inc (« Minière Osisko »), Barkerville, Ressources Falco Ltée (« Falco ») et Victoria Gold Corp. (« Victoria »). Suivant l'acquisition de Dalradian par Orion Mine Finance (« Orion ») en septembre 2018, dans le cadre de laquelle Orion a acquis la totalité des actions en circulation de Dalradian mis à part les actions détenues par Osisko et d'autres parties, Dalradian a cessé d'être considéré comme une entreprise associée.

Osisko pourrait, de temps en temps et sans préavis, sauf si requis par la loi, accroître ou réduire ses placements à sa discrétion.

Durant les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2018, Osisko a acquis des placements d'une valeur de 22,3 millions de dollars et de 94,8 millions de dollars, respectivement, et a vendu des placements d'un montant nul et de 27,0 millions de dollars, respectivement. Les acquisitions comprennent des placements d'un montant de 50,0 millions de dollars dans Victoria et de 18,0 millions de dollars dans Minière Osisko ainsi que l'acquisition d'une débenture convertible de 7,0 millions de dollars de Falco. Les cessions comprennent un produit de 25,5 millions de dollars au premier trimestre pour le dépôt de ses actions d'AuRico Metals Inc. à la suite de l'acquisition de la société par Centerra Gold Inc.

Dalradian Resources Inc.

Dalradian se consacre à l'avancement de son projet aurifère à haute teneur de Curraghinalt situé en Irlande du Nord.

Le 7 septembre 2018, Orion a annoncé la réalisation du plan d'arrangement annoncé antérieurement (la « transaction »). En lien avec la transaction, un affilié d'Orion a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Dalradian (les « actions de Dalradian ») par l'entremise d'un plan d'arrangement statutaire en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions (Ontario)*, autres que les actions de Dalradian détenues par un affilié d'Orion et par Osisko, le chef de la direction d'Osisko, et certains membres de l'équipe de haute direction de Dalradian, pour une contrepartie de 1,47 \$ en espèces pour chaque action de Dalradian détenue. Suivant la transaction, Osisko détient une participation de 10,7 % dans Dalradian et a un droit de vente sur ses actions de Dalradian, sous réserve de certaines restrictions, permettant à Osisko de les vendre au prix de 1,47 \$ par action pendant une période de 180 jours. Si Osisko n'exerce pas son droit de vente, la Société maintiendra ses droits de financement existants.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Dalradian du 7 septembre 2018 intitulé « *Orion completes acquisition of Dalradian* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

En date du 30 septembre 2018, Osisko détenait 38 267 014 actions ordinaires, correspondant à une participation de 10,7 % dans Dalradian (8,9 % au 31 décembre 2017). Avant l'acquisition et la privatisation de Dalradian par Orion en septembre 2018, Osisko comptabilisait son placement dans Dalradian selon la méthode de la mise en équivalence. Suivant la transaction, la direction a conclu que la Société n'exerçait plus une influence notable sur Dalradian et a transféré le placement des entreprises associées aux autres placements.

Juste valeur des titres négociables

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables (excluant les effets à recevoir et les bons de souscription) au 30 septembre 2018 (en milliers de dollars) :

Titres négociables	Valeur comptable ⁽ⁱ⁾	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾
	\$	\$
Entreprises associées	291 147	252 843
Autres	111 669	111 669
	402 816	364 512

- (i) La valeur comptable correspond au montant enregistré au bilan, lequel correspond à la méthode de la mise en équivalence pour les placements en titres négociables d'entreprises associées et la juste valeur pour les investissements en titres négociables dans les autres sociétés, conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*.
- (ii) La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue au 30 septembre 2018. Pour les placements privés, une évaluation interne ou externe est utilisée pour déterminer la juste valeur.

Principaux placements stratégiques

Le tableau ci-dessous présente les principaux placements stratégiques de la Société en titres négociables au 30 septembre 2018 (en milliers de dollars) :

Société	Nombre d'actions détenues ⁽ⁱ⁾	Participation ⁽ⁱ⁾	Coût décaissé ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Juste valeur ^{(i),(ii)}
		%	\$	\$
Minière Osisko inc.	42 890 269	17,9	91 383	100 792
Barkerville Gold Mines Ltd	142 309 310	32,4	71 286	55 501
Ressources Falco ltée ^(iv)	23 927 005	12,6	15 432	9 571
Victoria Gold Corp.	120 427 087	15,5	65 939	42 149

- (i) Au 30 septembre 2018.
- (ii) Voir le tableau ci-dessus pour la définition de juste valeur.
- (iii) Le coût décaissé d'un placement est une mesure non conforme aux IFRS correspondant au montant versé à l'acquisition d'un placement.
- (iv) Excluant l'effet de la conversion possible de la débenture convertible décrite ci-dessous.

Minière Osisko inc.

La Société détient une redevance de 1,5 % NSR sur la propriété Lac Windfall de Minière Osisko. Dans le cadre d'une entente d'investissement antérieure avec Osisko Mining, Osisko a obtenu le droit d'acquérir les droits de rachat d'Osisko Mining sur les redevances existantes sur la propriété Windfall Lake, lui permettant ainsi d'augmenter ses redevances NSR d'un pourcentage additionnel de 1 à 2 % pour un total de redevances NSR de 2,5 à 3,5%.

En mai 2018, Minière Osisko a publié une première estimation des ressources minérales du gîte aurifère Lac Windfall. Minière Osisko indique que les ressources minérales sont estimées à 601 000 onces d'or dans les catégories mesurées et indiquées (2 382 000 tonnes à une teneur de 7,85 grammes par tonne [« g/t »] Au) et à 2 284 000 onces d'or dans la catégorie présumée (10 605 000 tonnes à une teneur de 6,70 g/t Au). Aussi, une évaluation économique préliminaire positive du projet Lac Windfall a été publiée en juillet 2018, révélant un taux de rendement interne après impôt de 33 %. Minière Osisko procède actuellement à un programme de forage de 800 000 mètres sur la propriété Lac Windfall, à un programme métallurgique et à la construction d'une rampe d'exploration pour accéder à la zone 27, secteur 115, soit l'endroit sélectionné pour un échantillonnage en vrac initial de 5 000 tonnes qui sera traité au quatrième trimestre de 2018. Durant le troisième trimestre de 2018, Minière Osisko a annoncé l'acquisition de Ressources Beaufield inc. et a clôturé un placement privé de 76,4 millions de dollars (Osisko a souscrit pour 18,0 millions de dollars). Kirkland Lake Gold Ltd (« Kirkland Lake ») a acquis 32 627 632 actions ordinaires de Minière Osisko sur les marchés publics. Kirkland Lake est ainsi devenu le détenteur bénéficiaire d'environ 13,61 % des actions émises et en circulation sur une base non diluée. Le 30 octobre 2018, Minière Osisko a annoncé un placement privé avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « CDPQ ») en vertu duquel la CDPQ fera l'acquisition de 9 259 260 actions ordinaires de Minière Osisko au prix de 2,70 \$ par action ordinaire pour un placement total d'environ 25,0 millions de dollars.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 14 mai 2018 intitulé « *Osisko publie sa première estimation de ressources minérales pour le gîte aurifère Windfall* », le communiqué de presse de Minière Osisko du 17 juillet 2018 intitulé « *Osisko dépose une EEP positive pour le projet Windfall* », les communiqués de presse de Minière Osisko du 15 août 2018 intitulés « *Acquisition de Ressources Beaufield par Minière Osisko* » et « *Osisko Mining Announces \$68 Million "Bought Deal" Private Placement Of Flow-Through Shares* », le communiqué de presse de Minière Osisko du 30 octobre 2018 intitulé « *Minière Osisko annonce un placement privé de 25 millions de dollars avec la Caisse de dépôt et placement du Québec* », et le communiqué de presse de Kirkland Lake du 18 septembre 2018 intitulé « *Kirkland Lake Gold Acquires Shares of Osisko Mining Inc.* », tous déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

En 2016 et en 2017, Osisko a conclu des ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko sur des propriétés détenues par Osisko dans la région de la Baie-James. La transaction est décrite dans la section *Activités d'exploration et d'évaluation* du présent rapport de gestion. Osisko a investi une somme additionnelle de 18,0 millions de dollars dans Minière Osisko au troisième trimestre de 2018. Au 30 septembre 2018, la Société détenait 42 890 269 actions ordinaires correspondant à une participation de 17,9 % dans Minière Osisko (15,5 % au 31 décembre 2017). Puisque certains administrateurs d'Osisko sont aussi des administrateurs de Minière Osisko et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Minière Osisko depuis 2014 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Barkerville Gold Mines Ltd

Osisko détient une redevance de 4 % NSR sur le projet aurifère Cariboo, suivant l'acquisition d'une redevance additionnelle de 1,75 % NSR durant le troisième trimestre de 2018 pour la somme de 20,0 millions de dollars. Barkerville a l'option d'accorder à Osisko une redevance additionnelle de 1 % NSR sur la propriété Cariboo pour une contrepartie additionnelle de 13,0 millions de dollars en espèces d'ici au 31 décembre 2018. Osisko détient également un droit de premier refus relié à toute entente de flux d'or proposée à Barkerville relativement au projet aurifère Cariboo. Barkerville se concentre sur le développement de son vaste ensemble de propriétés situé dans le district minier historique Cariboo au centre de la Colombie-Britannique, au Canada, où elle a réalisé un programme de forage de 157 000 mètres.

En septembre 2018, Barkerville a annoncé des résultats positifs de son premier test d'extraction minière de 80 000 tonnes à Bonanza Ledge. La mine Bonanza Ledge de Barkerville a permis à la société d'évaluer ses méthodes d'abattage, de comprendre les conditions de terrain auxquelles elle devra s'attendre dans les différentes unités lithologiques, de former une main-d'œuvre locale, et de générer des flux de trésorerie pour compenser certaines dépenses d'exploration. Une étude de faisabilité devrait être publiée en 2019.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Barkerville du 11 septembre 2018 intitulé « *Barkerville Gold Mines Reports Positive Results From Initial Test Mining Of 80,000 Tonnes At Bonanza Ledge, Better Mine Grades And Solid Mill Performance* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le 2 mai 2018, Barkerville a annoncé l'estimation initiale des ressources minérales pour les gîtes Cow et Island Mountain pour son projet aurifère Cariboo, détenu à 100 %. L'estimation des ressources minérales souterraines comprend les zones Cow Mountain et Valley sur Cow Mountain et les zones Shaft et Mosquito Creek sur Island Mountain à une teneur de coupure de 3,0 g/t Au. Une ressource minérale sur Bonanza Ledge et BC Vein est également incluse. La ressource est définie sur 6 kilomètres des 67 kilomètres de terrains détenus par Barkerville. Des forages intercalaires et d'exploration sont en cours et des mises à jour sur les ressources seront présentées chaque année. Barkerville a indiqué que les ressources minérales du projet aurifère Cariboo étaient estimées à 1,60 million d'onces d'or dans la catégorie mesurée et indiquée (8,1 millions de tonnes à une teneur de 6,1 g/t Au) et à 2,16 millions d'onces d'or dans la catégorie présumée (12,7 millions de tonnes à une teneur de 5,2 g/t Au).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Barkerville du 2 mai 2018 intitulé « *BGM Defines Cow and Island Mountains Maiden Underground Resource and Barkerville Mountain Update* » et déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Au 30 septembre 2018, la Société détenait 142 309 310 actions ordinaires correspondant à une participation de 32,4 % dans Barkerville (32,7 % au 31 décembre 2017). Puisque le président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko est également le président du conseil d'administration de Barkerville et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Barkerville depuis 2016 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Ressources Falco Itée

L'actif principal de Falco est le projet aurifère Horne 5, dont l'étude de faisabilité positive a été publiée en octobre 2017. Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco daté du 16 octobre 2017 intitulé « Falco annonce les résultats d'une étude de faisabilité positive sur le projet aurifère Horne 5 », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le 18 juin 2018, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Falco une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère (le « flux argentifère ») allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit à la propriété Horne 5 (« Horne 5 » ou le « projet »), située à Rouyn-Noranda, au Québec. Dans le cadre du flux argentifère, Osisko effectuera des dépôts échelonnés en espèces à Falco d'un total pouvant atteindre 180,0 millions de dollars et effectuera des paiements continus équivalents à 20 % du cours de l'argent, pour un maximum de 6 \$ US l'once. Le flux argentifère sera garanti par une charge de premier rang sur le projet et tous les actifs de Falco.

Osisko travaille afin de clôturer le flux argentifère au quatrième trimestre de 2018. La clôture est assujettie à la satisfaction des conditions habituelles, incluant la finalisation des documents définitifs, l'obtention des approbations réglementaires, les consentements des tierces parties et l'approbation d'une majorité d'actionnaires désintéressés de Falco (l'« approbation des actionnaires désintéressés »).

En vertu d'une entente entre Falco et Glencore Canada Corporation (« Glencore »), le flux argentifère est assujéti à un droit de premier refus en faveur de Glencore. À la suite de l'exécution des conditions obligatoires entre Falco et Osisko, un avis formel a été envoyé à Glencore. Glencore a une période de 60 jours suivant la réception de tous les documents sur la transaction pour aviser Falco dans le cas où elle souhaiterait acquérir l'entente de flux conformément aux modalités de ladite entente.

En parallèle au flux argentifère, Osisko a acquis auprès de Falco, le 29 juin 2018, une débenture garantie d'un montant de 7 000 000 \$ en capital (la « débenture »). À la réception de l'approbation des actionnaires désintéressés, la débenture sera convertible (la « conversion ») en unités de Falco (les « unités »). Aucun intérêt ne sera exigé sur le montant principal de la débenture sauf si Falco échoue à obtenir l'approbation des actionnaires désintéressés pour la conversion, auquel cas les intérêts doivent courir rétroactivement à partir de la date de clôture de la transaction de débenture à un taux annuel de 7 %, composé trimestriellement. Les intérêts courus doivent être payés lors du remboursement du montant principal, lorsque dû, selon les modalités de la débenture. La date d'échéance de la débenture doit être la première des deux dates entre (i) la date de l'assemblée des actionnaires de Falco à être tenue afin d'obtenir l'approbation des actionnaires désintéressés et (ii) le 31 décembre 2018.

À la date à laquelle Falco obtiendra l'approbation des actionnaires désintéressés pour la conversion, la débenture sera convertie en un nombre d'unités de Falco équivalent au montant en capital divisé par 0,5783 (le « prix de conversion »). Chaque unité consistera en une action ordinaire et la moitié d'un bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription entier conférera au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de Falco, sous réserve des clauses antidilutives habituelles, à un prix représentant une prime de 30 % sur le prix de conversion pour une période de 36 mois suivant la date d'émission des unités, soit au prix de 0,75 \$.

Le 11 septembre 2018, Osisko a conclu une entente visant à fournir à Falco un prêt garanti de premier rang de 10 millions de dollars (l'« entente de prêt »). La date d'échéance du prêt est le 31 décembre 2018 et les intérêts doivent être payés sur le montant de capital à un taux annuel de 7 % composé trimestriellement. Les intérêts cumulés doivent être payés lors du remboursement du montant de capital, à la date la plus rapprochée entre la date de clôture de la transaction de flux entre Osisko et Falco ou le 31 décembre 2018. Le prêt sera destiné à l'avancement du projet Horne 5 de Falco et pour les besoins généraux de l'entreprise.

Au 30 septembre 2018, Osisko détenait 23 927 005 actions ordinaires correspondant à une participation de 12,6 % dans Falco (12,7 % au 31 décembre 2017). Si la débenture discutée ci-dessus est convertie, Osisko prévoit une augmentation de sa participation dans Falco à environ 17,9 %. Puisque certains dirigeants et administrateurs d'Osisko sont aussi des dirigeants et administrateurs de Falco et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Falco depuis 2014 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Victoria Gold Corp.

Le 13 avril 2018, Osisko a clôturé une transaction de financement de 148,0 millions de dollars avec Victoria, en vertu de laquelle Osisko a acquis de Victoria une redevance de 5 % NSR pour 98,0 millions de dollars sur la propriété Dublin Gulch, qui abrite le projet Eagle Gold situé au Yukon, au Canada. La redevance de 5 % NSR s'applique sur tous les métaux et minéraux produits sur la propriété Dublin Gulch, jusqu'à ce qu'un total de 97 500 onces d'or affiné aient été livrées à Osisko, et une redevance de 3 % NSR par la suite. Le premier versement du coût d'acquisition total de 98,0 millions de dollars, d'un montant de 49,0 millions de dollars, a été versé à la clôture de la transaction et le deuxième versement de 49,0 millions de dollars sera effectué au prorata des prélèvements faits sur les facilités de crédit subordonnées octroyées par Orion Mine Finance Group (ou une tierce partie). En avril 2018, Osisko a souscrit à un placement privé de 100,0 millions d'actions ordinaires de Victoria à un prix de 0,50 \$ par action ordinaire pour 50,0 millions de dollars. En septembre 2018, un montant de 14,7 millions de dollars a été payé à Victoria dans le cadre du deuxième versement du prix d'achat de la redevance, le solde résiduel étant de 34,3 millions de dollars.

Ce financement fait partie d'un financement complet destiné à la construction totalisant 500,0 millions de dollars impliquant Orion Mine Finance Group, Osisko et Caterpillar Financial Services Limited, lequel financera entièrement le développement du projet Eagle Gold jusqu'à la production commerciale. Le financement est constitué de deux facilités de crédit totalisant 175,0 millions de dollars américains, d'une facilité de financement d'équipement pouvant atteindre 50,0 millions de dollars américains, de la redevance acquise par Osisko pour 98,0 millions de dollars et d'un placement privé en actions ordinaires de Victoria de 125,0 millions de dollars, y compris les 50,0 millions de dollars d'Osisko.

La propriété Dublin Gulch est située à approximativement 85 kilomètres par route au nord-nord-est du village de Mayo, au centre du Yukon, au Canada. La propriété est l'hôte du gîte aurifère Eagle, du gîte de tungstène Wolf et d'une ceinture de minéralisation aurifère et argentifère de 13 kilomètres de long, connue sous le nom de couloir de Potato Hills. Le projet Eagle Gold est le projet le plus avancé dans la région et est en voie de devenir la plus importante mine d'or de l'histoire du Yukon. La mine proposée à Eagle Gold produira des lingots d'or à partir des installations suivantes : une exploitation à ciel ouvert conventionnelle, une usine de broyage en trois étapes, une aire de lixiviation en tas en vallée et une usine de récupération de l'or par adsorption-désorption et lixiviation au charbon actif. La société dispose actuellement d'une route praticable à l'année pour accéder au site et d'un camp entièrement fonctionnel pour accueillir 250 personnes à l'année sur le site. Le réseau électrique commercial se trouve à environ 45 kilomètres de route du site et une piste d'atterrissage adaptée pour les avions commerciaux est située à 80 kilomètres au sud. Le projet emploiera de 350 à 400 personnes et sera un acteur économique important pour le Yukon. Le projet Eagle Gold a obtenu les principaux permis pour la construction et l'exploitation, a terminé le processus d'évaluation environnementale et a signé une entente détaillée en matière de coopération et de bénéfices avec la Première nation Nacho Nyak Dun, dont le territoire traditionnel couvre le secteur du projet.

Au 30 septembre 2018, la Société détenait 120 427 087 actions ordinaires correspondant à une participation de 15,5 % dans Victoria (4,0 % au 31 décembre 2017). Puisque le président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko est également membre du conseil d'administration de Victoria et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Victoria depuis le deuxième trimestre de 2018 et a commencé à comptabiliser son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Activités en matière de développement durable

Osisko considère le développement durable comme une composante clé de sa stratégie de création de valeur pour les actionnaires et les autres parties intéressées.

La Société se concentre sur les éléments clés suivants :

- Promouvoir l'industrie minière et ses avantages pour la société;
- Maintenir de bonnes relations avec le gouvernement fédéral, les différents paliers de gouvernement au niveau provincial et municipal ainsi que les Premières Nations au Québec;
- Soutenir le développement économique des régions où Osisko exerce des activités (directement ou indirectement dans le cadre de ses participations);
- Soutenir l'enseignement universitaire dans les domaines miniers et le développement de ses employés;
- Promouvoir la diversité au sein de son organisation et de l'industrie minière; et
- Encourager les entreprises associées à adhérer aux mêmes valeurs en matière de développement durable.

Dans le cadre de son processus d'analyse des investissements, la Société évalue le risque et le rendement des sociétés dans lesquelles elle investit dans le cadre de leurs projets dans les domaines du développement durable.

Activités d'exploration et d'évaluation

En 2016, Osisko a conclu des ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko. En vertu de la première entente, Minière Osisko peut acquérir 100 % de la participation d'Osisko dans 26 des propriétés d'exploration situées dans les régions de la Baie-James et de la Fosse du Labrador (à l'exception du projet de cuivre-zinc Coulon et de quatre autres propriétés d'exploration) après avoir investi un montant total de 26,0 millions de dollars sur une période de sept ans; Minière Osisko aura acquis une première participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 15,6 millions de dollars sur une période de quatre ans. En vertu de la seconde entente d'acquisition de participation, Minière Osisko peut acquérir 100 % de la participation dans la propriété Kan (comprenant les propriétés Kan et Fosse Au) après avoir investi un montant total de 6,0 millions de dollars sur une période de sept ans; Minière Osisko aura acquis une première participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 3,6 millions de dollars sur une période de quatre ans. Osisko conservera une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur les 27 propriétés. Les nouvelles propriétés acquises par Minière Osisko dans une région déterminée durant une période de sept ans seront assujetties à une entente de redevances en faveur d'Osisko selon des termes similaires.

En vertu des ententes d'acquisition de participation conclues avec Minière Osisko, les activités d'exploration et d'évaluation ont été grandement réduites. Durant les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2018, les investissements s'élevaient à 0,1 million de dollars et à 0,3 million de dollars, respectivement. Durant les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2018, la Société a reçu des crédits d'impôt réclamés antérieurement de 2,1 millions de dollars et de 3,4 millions de dollars, respectivement. Au 30 septembre 2018, la valeur comptable du projet Coulon était de 60,0 millions de dollars (59,9 millions de dollars au 31 décembre 2017) et la valeur comptable des autres propriétés, y compris celles incluses aux ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko, était de 42,5 millions de dollars (42,3 millions de dollars au 31 décembre 2017).

Dividendes trimestriels

Le conseil d'administration a approuvé le lancement du programme de distribution trimestriel de dividendes de la Société le 16 novembre 2014.

Le tableau qui suit présente en détail les dividendes déclarés et payés ou payables :

<u>Date de déclaration</u>	<u>Dividende par action</u> \$	<u>Date de fermeture des registres⁽ⁱ⁾</u>	<u>Date de versement⁽ⁱ⁾</u>	<u>Dividendes payés ou payables</u> \$
Année 2014	0,03	s.o.	s.o.	1 551 000
Année 2015	0,13	s.o.	s.o.	12 229 000
Année 2016	0,16	s.o.	s.o.	17 037 000
Année 2017	0,18	s.o.	s.o.	24 275 000
16 février 2018	0,05	30 mars 2018	16 avril 2018	7 811 000
3 mai 2018	0,05	29 juin 2018	16 juillet 2018	7 811 000
2 août 2018	0,05	28 septembre 2018	15 octobre 2018	7 812 000
6 novembre 2018	0,05	31 décembre 2018	15 janvier 2019	à dét. ⁽ⁱⁱ⁾
Cumul de l'année 2018	<u>0,20</u>			

(i) Sans objet (« s.o. ») pour les résumés annuels.

(ii) À déterminer (« à dét. ») le 31 décembre 2018 en fonction du nombre d'actions en circulation et du nombre d'actions participant au régime de réinvestissement des dividendes à la date de fermeture des registres.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société dispose d'un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires américains (à compter du dividende versé le 16 octobre 2017) de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire du TSX ou du New York Stock Exchange (« NYSE »), soit nouvellement émises directement par la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires au TSX ou au NYSE pendant la période de cinq (5) séances en bourse qui précède immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société. Les participants au RRD n'ont pas à payer de commissions de courtage, d'honoraires ni d'autres frais administratifs pour l'achat d'actions ordinaires aux termes du RRD.

Au 30 septembre 2018, les détenteurs de 28 065 085 actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, ce qui représente des dividendes payables de 1 403 000 \$. Durant les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2018, la Société a émis 33 555 et 171 527 actions ordinaires en vertu du RRD, respectivement, à un escompte de 3 %. Le 15 octobre 2018, 138 965 actions ordinaires ont été émises en vertu du RRD, à un escompte de 3 %.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En octobre 2016, le TSX a approuvé l'avis d'intention de la Société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat d'actions 2016 »). Selon les termes du programme de rachat d'actions 2016, Osisko pouvait acquérir jusqu'à 5 330 217 de ses actions ordinaires émises de temps à autre conformément aux procédures du TSX pour une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les rachats dans le cadre du programme de rachat d'actions 2016 étaient autorisés jusqu'au 23 octobre 2017. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Société avait acquis un total de 150 000 actions ordinaires pour annulation dans le cadre du programme de rachat d'actions 2016, pour un montant de 1 823 000 \$, qui a été payé en 2017.

En décembre 2017, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat d'actions 2017 »). Selon les termes du programme de rachat d'actions 2017, Osisko peut acquérir jusqu'à 10 567 441 de ses actions ordinaires émises de temps à autre conformément aux procédures du TSX pour une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au 30 septembre 2018, Osisko a acquis un total de 1 742 299 actions ordinaires pour annulation dans le cadre du programme de rachat d'actions 2017, pour un montant de 22,0 millions de dollars (prix d'acquisition moyen de 12,62 \$ par action).

La Société a l'intention de maintenir ses programmes de rachat d'actions actifs au cours des années à venir.

Marché de l'or et des devises

Marché de l'or

Les prix des matières premières ont augmenté au début de 2018, stimulés par la croissance économique mondiale et la dépréciation du dollar américain. L'or a commencé l'année sur une note positive, mettant à profit les gains réalisés à la fin de décembre 2017 avec des prix supérieurs à 1 366 \$ US en janvier 2018, surpassant le sommet de 1 357 \$ US atteint en septembre 2017. Le prix de l'or a enregistré son meilleur trimestre au premier trimestre 2018, et ce, depuis le troisième trimestre de 2016.

Durant le deuxième trimestre de 2018, les métaux précieux étaient sous pression du fait d'un dollar américain plus fort, des solides rendements du trésor américain et du faible intérêt des investisseurs pour les placements refuges. Après s'être négocié au-dessus de 1 300 \$ US depuis le début de l'année, le prix a baissé à la mi-mai, effaçant le gain annuel, attendu que l'indice du dollar américain a atteint un sommet par rapport aux onze derniers mois et que le rendement des obligations sur dix ans a dépassé 3 % pour la première fois depuis 2011, malgré les tensions géopolitiques et commerciales.

Durant le troisième trimestre de 2018, le prix de l'or a baissé à un creux de 20 mois pour s'établir à 1 160 \$ US l'once avant de récupérer légèrement vers la fin du mois d'août, ramenant les prix aux niveaux du premier trimestre de 2017. Malgré de nombreuses escalades des tensions géopolitiques, les conflits commerciaux avec les États-Unis et les guerres commerciales qui pourraient en résulter, l'or a continué d'être sous pression au troisième trimestre en raison du dollar américain plus fort, des solides rendements du trésor américain et du faible intérêt des investisseurs pour les placements refuges. Le prix de l'or a enfin remonté au-dessus du seuil de 1 200 \$ US l'once en octobre, atteignant presque 1 240 \$ US l'once.

Le prix de l'or a diminué de 5,0 % au troisième trimestre de 2018, soit de 63 \$ US l'once selon le prix fixé à Londres, pour clôturer le trimestre à 1 187 \$ US l'once. Le prix moyen était en baisse de 93 \$ US l'once, à 1 213 \$ US l'once au troisième trimestre comparativement au second trimestre de 2018, et en baisse de 65 \$ US d'une année à l'autre. Les prix étaient volatiles au troisième trimestre, comme en témoigne la fourchette de variation de 84 \$ US par once.

Le prix historique est présenté ci-dessous :

(\$ US/once d'or)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2018 (T3 - AAD)	1 355 \$	1 178 \$	1 282 \$	1 187 \$
2017	1 346	1 151	1 257	1 291
2016	1 366	1 077	1 251	1 146
2015	1 296	1 049	1 160	1 060
2014	1 385	1 142	1 266	1 206

Le prix moyen de l'once d'or en dollars canadiens était de 1 586 \$ l'once au troisième trimestre de 2018 par rapport à 1 686 \$ l'once au second trimestre de 2018. Le prix de l'or a clôturé à 1 537 \$ l'once le 30 septembre 2018, comparativement à 1 647 \$ au 30 juin 2018, en raison d'un prix de l'or moins élevé en dollars américains et d'un dollar canadien plus faible. Le dollar canadien était sous pression, en réaction à l'appel à la prudence de la Banque du Canada concernant le marché résidentiel et les négociations de l'ALENA.

Devises

Le dollar canadien a poursuivi son appréciation par rapport au dollar américain en janvier 2018 après que la Banque du Canada ait haussé le taux journalier à 1,25 %, mais a perdu de la vigueur depuis. Le dollar américain est à la hausse depuis février 2018, après avoir été à la baisse en 2017. La devise américaine semble avoir avant tout profité en tant que valeur refuge dans un contexte de risque renouvelé dans les pays émergents et en Europe. L'escalade de la guerre commerciale a causé des tensions sur les marchés des matières premières et les marchés boursiers et le dollar canadien a été affecté à la baisse par l'issue potentielle des négociations sur l'ALENA jusqu'au début d'octobre, lorsqu'il a brusquement grimpé pour atteindre des sommets de quatre mois dans la première semaine d'octobre en réaction à la nouvelle entente commerciale survenue entre le Canada et les États-Unis.

La valeur du dollar a varié entre 1,3255 et 1,2905 au troisième trimestre de 2018. Le dollar canadien a clôturé le trimestre à 1,2945 et sa valeur moyenne au troisième trimestre était de 1,3070, comparativement à 1,2911 au deuxième trimestre et à 1,2647 au premier trimestre.

En juillet et octobre, la Banque du Canada a augmenté son taux journalier pour une seconde et troisième fois en 2018 à un taux cible de 1,75 %. La Banque du Canada a déclaré que l'économie continue de tourner presque à plein régime et que la pression inflationniste est en hausse.

Le taux de change pour le dollar américain versus le dollar canadien est indiqué ci-dessous :

	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2018 (T3 – AAD)	1,3310	1,2288	1,2876	1,2945
2017	1,3743	1,2128	1,2986	1,2545
2016	1,4589	1,2544	1,3248	1,3427
2015	1,3990	1,1728	1,2787	1,3840
2014	1,1643	1,0614	1,1045	1,1601

Principales informations financières⁽¹⁾

(en milliers de dollars, à l'exception des nombres d'onces et des montants par once et par action)

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
Produits	111 702	68 179	375 135	103 664
Marge monétaire ⁽²⁾	28 954	23 965	90 430	59 077
Bénéfice brut	15 818	15 641	50 793	43 759
Bénéfice d'exploitation	11 049	926	33 701	13 017
Bénéfice net ⁽³⁾	5 474	6 728	8 295	21 847
Bénéfice net par action de base ⁽³⁾	0,04	0,05	0,05	0,19
Bénéfice net par action dilué ⁽³⁾	0,04	0,05	0,05	0,18
Total de l'actif	2 441 668	2 320 930	2 441 668	2 320 930
Total de la dette à long terme	419 680	193 738	419 680	193 738
Prix de vente moyen de l'or (par once vendue)				
En \$ CA ⁽⁴⁾	1 580	1 616	1 653	1 631
En \$ US	1 210	1 296	1 283	1 278
Flux de trésorerie d'exploitation	20 636	1 094	63 599	27 193
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (<i>en milliers</i>)				
De base	156 252	140 605	156 711	118 059
Dilué	156 263	140 837	156 734	118 183

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes des produits. Pour un rapprochement de la marge monétaire par droit, veuillez consulter la section *Survol des résultats financiers* du présent rapport de gestion.

(3) Attribuable aux actionnaires d'Osisko.

(4) En fonction du taux de change en vigueur à la date des transactions.

Survol des résultats financiers

Sommaire des résultats financiers – Troisième trimestre de 2018

- Produits provenant des redevances et des flux de 31,4 millions de dollars (111,7 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement), comparativement à 26,1 millions de dollars au T3 2017 (68,2 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement);
- Bénéfice brut de 15,8 millions de dollars, comparativement à 15,6 millions de dollars au T3 2017;
- Bénéfice d'exploitation de 11,0 millions de dollars, comparativement à 0,9 million de dollars au T3 2017;
- Bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko de 5,5 millions de dollars ou 0,04 \$ par action de base et diluée, comparativement à 6,7 millions de dollars ou 0,05 \$ par action de base et diluée au T3 2017;
- Bénéfice ajusté¹ de 5,7 millions de dollars ou 0,04 \$ par action de base¹, comparativement à 8,0 millions de dollars ou 0,06 \$ par action de base au T3 2017; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 20,6 millions de dollars, comparativement à 1,1 million de dollars au T3 2017.

Les produits ont augmenté en 2018 principalement en raison de l'acquisition du portefeuille d'Orion le 31 juillet 2017 et de solides résultats de la redevance NSR de la mine Canadian Malartic.

Le bénéfice brut a atteint 15,8 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, comparativement à 15,6 millions de dollars au troisième trimestre de 2017, en raison de produits plus élevés, en partie contrebalancés par un coût des ventes et un épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts plus élevés. Les produits ont augmenté suivant une augmentation des onces d'équivalent d'or reçues, mais ont été en partie contrebalancés par les prix de vente plus faibles pour les métaux précieux. Le coût des ventes est passé de 44,2 millions de dollars à 82,7 millions de dollars, principalement en raison des ententes d'écoulement et de flux acquises dans le cadre de l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion en juillet 2017. Seulement deux mois de production avaient été inclus dans les résultats du T3 2017. En vertu des ententes d'écoulement, le métal est acquis des producteurs au prix du marché le plus bas sur une certaine période de temps (la période de cotation) et est par la suite vendu par Osisko, résultant en un bénéfice net qui varie généralement entre 0 % et 5 % du produit de la vente. La charge d'amortissement a augmenté principalement du fait des actifs en production acquis en 2017 qui sont amortis selon la méthode des unités de production.

L'augmentation du bénéfice d'exploitation au troisième trimestre de 2018 par rapport à la même période en 2017 découle principalement de charges générales et administratives (« G&A ») moins élevées et de frais de développement des affaires moins élevés. La diminution des charges G&A est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions moins élevée relativement aux unités d'actions différées et aux unités d'actions avec restrictions en raison d'un prix de l'action moins élevé au 30 septembre 2018. La diminution des frais de développement des affaires est principalement attribuable aux frais de transaction de 7,8 millions de dollars en lien avec l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion en juillet 2017 et d'une hausse des coûts récupérés des entreprises associées en 2018.

La diminution du bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko au troisième trimestre de 2018 est avant tout le résultat de charges financières plus élevées (6,4 millions de dollars en 2018 comparativement à 1,6 million de dollars en 2017), qui sont reliées aux débetures convertibles de 300,0 millions de dollars émises en novembre 2017, et à l'encours de la facilité de crédit renouvelable qui a été utilisée pour financer l'acquisition du portefeuille d'Orion en juillet 2017, à une diminution des autres gains nets sur actifs financiers (5,8 millions de dollars en 2018 comparativement à 14,7 millions de dollars en 2017), en partie contrebalancées par un bénéfice d'exploitation plus élevé (11,0 millions de dollars en 2018 comparativement à 0,9 million de dollars en 2017), une réduction de la perte de change (0,2 million de dollars en 2018 comparativement à 7,9 millions de dollars en 2017), et une quote-part de la perte d'entreprises associées de 4,2 millions de dollars en 2018 comparativement à une quote-part du résultat d'entreprises associées de 0,3 million de dollars en 2017.

Le bénéfice ajusté a diminué à 5,7 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, comparativement à 8,0 millions de dollars au troisième trimestre de 2017, principalement du fait de charges financières plus élevées, en partie compensées par des charges G&A et des frais de développement des affaires moins élevés, ainsi qu'un bénéfice brut plus élevé.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation au troisième trimestre de 2018 ont atteint 20,6 millions de dollars comparativement à 1,1 million de dollars au troisième trimestre de 2017, en raison d'un bénéfice brut plus élevé avant l'épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts, d'une diminution des charges G&A et des frais de développement des affaires et d'une diminution des paiements pour le règlement des unités d'actions avec restrictions et des unités d'actions différées, en partie contrebalancés par des charges financières payées plus élevées.

¹ Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la section *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Sommaire des résultats financiers – Neuf premiers mois de 2018

- Produits provenant des redevances et des flux de 96,8 millions de dollars (375,1 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement), comparativement à 61,6 millions de dollars (103,7 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement) dans les neuf premiers mois de 2017;
- Bénéfice brut de 50,8 millions de dollars, comparativement à 43,8 millions de dollars dans les neuf premiers mois de 2017;
- Bénéfice d'exploitation de 33,7 millions de dollars, comparativement à 13,0 millions de dollars dans les neuf premiers mois de 2017;
- Bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko de 8,3 millions de dollars ou 0,05 \$ par action de base et diluée, comparativement à 21,8 millions de dollars ou 0,19 \$ par action de base et 0,18 \$ par action diluée dans les neuf premiers mois de 2017;
- Bénéfice ajusté¹ de 18,3 millions de dollars ou 0,12 \$ par action de base¹, comparativement à 21,7 millions de dollars ou 0,18 \$ par action de base dans les neuf premiers mois de 2017; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 63,6 millions de dollars, comparativement à 27,2 millions de dollars dans les neuf premiers mois de 2017.

Les produits ont augmenté en 2018 principalement en raison de l'acquisition du portefeuille d'Orion le 31 juillet 2017 et de solides résultats de la redevance NSR de la mine Canadian Malartic.

Le bénéfice brut a atteint 50,8 millions de dollars dans les neuf premiers mois de 2018, comparativement à 43,8 millions de dollars dans les neuf premiers mois de 2017, en raison de produits plus élevés, en partie contrebalancés par un coût des ventes et un épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts plus élevés. Le coût des ventes est passé de 44,6 millions de dollars à 284,7 millions de dollars, principalement en raison des ententes d'écoulement et de flux acquises dans le cadre de l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion en juillet 2017. Seulement deux mois de production avaient été inclus en 2017, comparativement à neuf mois en 2018. En vertu des ententes d'écoulement, le métal est acquis des producteurs au prix du marché le plus bas sur une certaine période de temps (la période de cotation) et est par la suite vendu par Osisko, résultant en un bénéfice net qui varie généralement entre 0 % et 5 % du produit de la vente. La charge d'amortissement a augmenté principalement du fait des actifs en production acquis en 2017 qui sont amortis selon la méthode des unités de production.

L'augmentation du bénéfice d'exploitation dans les neuf premiers mois de 2018 par rapport à la même période en 2017 découle principalement d'un bénéfice brut plus élevé et de la diminution des charges G&A et des frais de développement des affaires. La diminution des charges G&A est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions moins élevée relativement aux unités d'actions différées et aux unités d'actions avec restrictions en raison d'un prix de l'action moins élevé au 30 septembre 2018. La diminution des frais de développement des affaires est principalement attribuable aux frais de transaction de 8,9 millions de dollars en lien avec l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion en juillet 2017 et d'une hausse des coûts récupérés d'entreprises associées en 2018, en partie contrebalancés par une hausse des salaires et des frais de bureau suivant l'acquisition d'OBL dans le cadre de l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion.

La diminution du bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko pour les neuf premiers mois de 2018 est avant tout le résultat de charges financières plus élevées (19,3 millions de dollars en 2018 comparativement à 3,6 millions de dollars en 2017) qui sont reliées aux débetures convertibles de 300,0 millions de dollars émises en novembre 2017 et à l'encours de la facilité de crédit renouvelable qui a été utilisée pour financer l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion en juillet 2017, de la réduction des autres gains nets dans des actifs financiers (1,6 million de dollars en 2018 comparativement à 31,3 millions de dollars en 2017), en partie compensés par une hausse du bénéfice d'exploitation (33,7 millions de dollars en 2018 comparativement à 13,0 millions de dollars en 2017), un gain de change de 0,1 million de dollars en 2018 comparativement à une perte de change de 15,5 millions de dollars en 2017, et de la quote-part de la perte d'entreprises associées de 6,6 millions de dollars en 2018 comparativement à 2,6 millions de dollars en 2017.

Le bénéfice ajusté a diminué à 18,3 millions de dollars aux neuf premiers mois de 2018, comparativement à 21,7 millions de dollars aux neuf premiers mois de 2017, principalement du fait de charges financières plus élevées, en partie contrebalancées par un bénéfice brut plus élevé, des charges G&A moins élevées et des frais de développement des affaires moins élevés.

¹ Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la section *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation aux premiers neuf mois de 2018 ont atteint 63,6 millions de dollars, comparativement à 27,2 millions de dollars aux premiers neuf mois de 2017, en raison d'un bénéfice brut plus élevé avant l'épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts, d'une diminution des charges G&A et des frais de développement des affaires et de la diminution des paiements sur le règlement des unités d'actions différées et des unités d'actions avec restrictions, en partie contrebalancés par des charges financières payées plus élevées.

État consolidé des résultats

Le tableau suivant présente un résumé des états consolidés des résultats pour les trois et neuf mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		Trois mois terminés 30 septembre		Neuf mois terminés 30 septembre	
		2018	2017	2018	2017
		\$	\$	\$	\$
Produits	(a)	111 702	68 179	375 135	103 664
Coût des ventes	(b)	(82 748)	(44 214)	(284 705)	(44 587)
Épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts	(c)	(13 136)	(8 324)	(39 637)	(15 318)
Bénéfice brut	(d)	15 818	15 641	50 793	43 759
Autres charges d'exploitation					
Générales et administratives	(e)	(3 646)	(5 552)	(13 214)	(17 548)
Développement des affaires	(f)	(1 077)	(9 106)	(3 750)	(13 073)
Exploration et évaluation		(46)	(57)	(128)	(121)
Bénéfice d'exploitation		11 049	926	33 701	13 017
Autres produits (charges), nets (nettes)	(g)	(3 645)	6 262	(20 318)	12 851
Bénéfice avant les impôts sur le résultat		7 404	7 188	13 383	25 868
Charge d'impôts sur le résultat	(h)	(1 930)	(559)	(5 088)	(4 303)
Bénéfice net		5 474	6 629	8 295	21 565
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :					
Actionnaires d'Osisko		5 474	6 728	8 295	21 847
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(99)	-	(282)
Bénéfice net par action attribuable aux actionnaires d'Osisko					
De base		0,04	0,05	0,05	0,19
Dilué		0,04	0,05	0,05	0,18

(a) Les produits se présentent comme suit :

	Trois mois terminés le 30 septembre					
	2018			2017		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	1 580	62 255	98 387	1 616	34 950	56 489
Argent vendu	19	436 723	8 488	21	306 959	6 551
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	134	23 805	2 502	107	27 600	2 957
Autres (payés en espèces)	-	-	2 325	-	-	2 182
			111 702			68 179

	Neuf mois terminés le 30 septembre					
	2018			2017		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces / carats Vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	1 653	197 221	325 946	1 631	54 795	89 346
Argent vendu	21	1 392 108	28 830	22	404 569	8 806
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	141	85 540	10 829	107	27 600	2 957
Autres (payés en espèces)	-	-	9 530	-	-	2 554
			375 135			103 663

(i) Les diamants sont vendus par un agent pour Osisko. Le prix de vente moyen exclut les carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes d'écoulement et de flux, ainsi que des frais minimaux d'affinage, d'assurance et de transport en lien avec les métaux reçus dans le cadre d'ententes de redevance. L'augmentation importante observée au troisième trimestre et aux neuf premiers mois de 2018 est principalement le résultat des ententes d'écoulement et de flux acquises d'Orion le 31 juillet 2017.
- (c) Les droits de redevances, de flux et d'autres intérêts sont amortis selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes. L'augmentation importante observée au troisième trimestre et aux neuf premiers de 2018 est principalement le résultat des ententes d'écoulement et de flux acquises d'Orion le 31 juillet 2017.

(d) La répartition du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés 30 septembre		Neuf mois terminés 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
<u>Droits de redevances</u>				
Produits	23 516	19 045	69 654	52 682
Coût des ventes	(11)	(78)	(127)	(156)
Marge monétaire	23 505	18 967	69 527	52 526
Épuisement	(7 084)	(4 758)	(20 173)	(11 173)
Bénéfice brut	16 421	14 209	49 354	41 353
<u>Droits de flux</u>				
Produits	7 877	7 048	27 175	8 896
Coût des ventes	(3 239)	(2 712)	(10 358)	(3 007)
Marge monétaire	4 638	4 336	16 817	5 889
Épuisement	(5 234)	(3 239)	(15 853)	(3 818)
Bénéfice brut (perte brute)	(596)	1 097	964	2 071
<u>Droits de redevances et de flux</u>				
Marge monétaire	28 143	23 303	86 344	58 415
	89,6 %	89,3 %	89,2 %	94,9 %
<u>Droits d'ententes d'écoulement</u>				
Produits	80 309	42 086	278 306	42 086
Coût des ventes	(79 498)	(41 424)	(274 220)	(41 424)
Marge monétaire	811	662	4 086	662
	1,0 %	1,6 %	1,5 %	1,6 %
Épuisement	(818)	(327)	(3 611)	(327)
Bénéfice brut (perte brute)	(7)	335	475	335
Total – Bénéfice brut	15 818	15 641	50 793	43 759

(e) Au cours du troisième trimestre de 2018, les charges G&A ont diminué à 3,6 millions de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 0,3 million de dollars), comparativement à 5,6 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2017 (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 0,4 million de dollars). La diminution est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions moins élevée de 2,1 millions de dollars relativement aux unités d'actions différées et aux unités d'actions avec restrictions en raison d'un prix de l'action moins élevé au 30 septembre 2018, comparativement au troisième trimestre de 2017.

Au cours des neuf premiers mois de 2018, les charges G&A ont diminué à 13,2 millions de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 1,1 million de dollars), comparativement à 17,5 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2017 (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 1,3 million de dollars). La diminution est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions moins élevée de 5,1 millions de dollars relativement aux unités d'actions différées et aux unités d'actions avec restrictions en raison d'un prix de l'action moins élevé au 30 septembre 2018, comparativement aux neuf premiers mois de 2017.

(f) Au cours du troisième trimestre de 2018, les frais de développement des affaires ont diminué à 1,1 million de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 1,0 million de dollars), comparativement à 9,1 millions de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 0,6 million de dollars) pour le troisième trimestre de 2017. La diminution est avant tout le résultat des frais de transaction de 7,8 millions de dollars enregistrés au troisième trimestre de 2017 en lien avec l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion, et d'une hausse des coûts récupérés des entreprises associées de 0,4 million de dollars.

Au cours des neuf premiers mois de 2018, les frais de développement des affaires ont diminué à 3,8 millions de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 2,9 millions de dollars), comparativement à 13,1 millions de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 1,6 million de dollars) pour les neuf premiers mois de 2017. La diminution est avant tout le résultat des frais de transaction de 8,9 millions de dollars enregistrés dans les neuf premiers mois de 2017 en lien avec l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion et d'une hausse des coûts récupérés d'entreprises associées de 1,3 million de dollars, en partie contrebalancés par une hausse des salaires et des frais généraux associés à OBL (filiale acquise le 31 juillet 2017 dans le cadre du portefeuille d'actifs d'Orion).

- (g) Les autres charges, nettes, de 3,6 millions de dollars au troisième trimestre de 2018 comprennent des charges financières de 6,4 millions de dollars et un montant de 4,1 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie compensé par un gain net sur placements de 5,8 millions de dollars et un produit d'intérêts de 1,0 million de dollars.

Les autres produits, nets, s'élevaient à 6,3 millions de dollars au troisième trimestre de 2017 et comprenaient un gain net sur placements de 14,7 millions de dollars (incluant un gain net découlant de la dilution de placements dans des entreprises associées de 13,5 millions de dollars), des produits d'intérêts de 0,8 million de dollars et un montant de 0,3 million de dollars qui représentait la quote-part des revenus d'entreprises associées, en partie compensés par une perte de change de 7,9 millions de dollars et des charges financières de 1,6 million de dollars. .

Les autres charges, nettes, de 20,3 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2018 comprennent des charges financières de 19,3 millions de dollars et un montant de 6,6 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie compensés par un produit d'intérêts de 3,6 millions de dollars et un gain net sur placements de 1,6 million de dollars.

Les autres produits, nets, s'élevaient à 12,9 millions de dollars aux neuf premiers mois de 2017 et comprenaient un gain net de 31,3 millions de dollars sur des placements (y compris un gain net découlant de la dilution de placements dans des entreprises associées de 30,3 millions de dollars) et des produits d'intérêts de 3,2 millions de dollars, en partie contrebalancés par une perte de change de 15,5 millions de dollars, un montant de 2,6 millions de dollars qui représentait la quote-part de la perte d'entreprises associées et des charges financières de 3,6 millions de dollars.

- (h) Le taux d'imposition effectif est de 26,1 % au troisième trimestre de 2018, comparativement à 7,8 % au troisième trimestre de 2017, et de 38,0 % aux neuf premiers mois de 2018, comparativement à 16,6 % aux neuf premiers mois de 2017. Le taux d'imposition statutaire est de 26,7 % pour 2018 et de 26,8 % pour 2017. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont la partie non imposable (ou déductible) des gains (ou des pertes) en capital (50 %) et les dépenses non déductibles. Au troisième trimestre et aux neuf premiers mois de 2018, les impôts en espèces s'élèvent respectivement à 0,2 million de dollars et 0,6 million de dollars et sont reliés à des impôts sur des redevances gagnées à l'étranger. Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2017, la charge d'impôts sur le résultat se rapportait uniquement aux impôts sur le résultat différé.

Liquidités et sources de financement en capital

Au 30 septembre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 137,2 millions de dollars comparativement à 333,7 millions de dollars au 31 décembre 2017. Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital pour les neuf premiers mois de 2018 sont expliquées à la section *Flux de trésorerie*.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 350,0 millions de dollars (en plus de compter sur une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 100,0 millions de dollars, pour un montant disponible total pouvant aller jusqu'à 450,0 millions de dollars) au 30 septembre 2018, dont un montant de 98,6 millions de dollars (selon le taux de change quotidien de la Banque du Canada en vigueur le 30 septembre 2018) a été prélevé en deux tranches : 30,0 millions de dollars à un taux d'intérêt effectif de 3,50 % et 53,0 millions de dollars américains (68,6 millions de dollars) à un taux d'intérêt effectif de 3,86 %, incluant les marges applicables. La facilité comprend des clauses qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris les ratios d'endettement de la Société, et rencontrent certaines exigences non financières. Au 30 septembre 2018, tous les ratios et toutes les exigences étaient respectés.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie				
Exploitation	18 618	6 227	63 763	32 931
Éléments du fonds de roulement	2 018	(5 133)	(164)	(5 738)
Activités d'exploitation	20 636	1 094	63 599	27 193
Activités d'investissement	(63 175)	(638 133)	(167 573)	(801 137)
Activités de financement	(7 324)	405 219	(95 498)	399 045
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 580)	(7 920)	2 955	(15 448)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(51 443)	(239 740)	(196 517)	(390 347)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	188 631	348 642	333 705	499 249
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	137 188	108 902	137 188	108 902

Activités d'exploitation

Troisième trimestre de 2018

Au cours du troisième trimestre de 2018, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont élevés à 20,6 millions de dollars, comparativement à 1,1 million de dollars au troisième trimestre de 2017.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation ont augmenté au troisième trimestre de 2018 en raison de produits plus élevés, de charges G&A et de frais de développement des affaires moins élevés, de paiements sur le règlement d'unités d'actions différées et d'unités d'actions avec restrictions moins importants et de l'impact positif des variations des éléments du fonds de roulement, en partie contrebalancés par un coût des ventes plus élevé et des intérêts payés sur la dette à long terme plus élevés. Les intérêts payés sur la dette à long terme ont augmenté de 1,1 million de dollars du fait du paiement des intérêts de la facilité de crédit.

Neuf premiers mois de 2018

Au cours des neuf premiers mois de 2018, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont élevés à 63,6 millions de dollars, comparativement à 27,2 millions de dollars aux neuf premiers mois de 2017.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation ont augmenté aux neuf premiers mois de 2018 en raison de produits plus élevés, de charges G&A et de frais de développement des affaires moins élevés, de paiements sur le règlement d'unités d'actions différées et d'unités d'actions avec restrictions moins importants et de l'impact positif des variations des éléments du fonds de roulement, en partie contrebalancés par un coût des ventes plus élevé et des intérêts payés sur la dette à long terme plus élevés. Les intérêts payés sur la dette à long terme ont augmenté de 11,3 millions de dollars du fait du paiement semestriel des intérêts sur les débentures convertibles non garanties de premier rang de 7,9 millions de dollars (juin 2018) et du paiement des intérêts de la facilité de crédit.

Activités d'investissement

Troisième trimestre de 2018

Les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement se sont élevés à 63,2 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, comparativement à 638,1 millions de dollars au troisième trimestre de 2017.

Au cours du troisième trimestre de 2018, Osisko a investi 22,3 millions de dollars en titres négociables, 33,9 millions de dollars en droits de redevances et de flux et 9,0 millions de dollars dans des placements temporaires (incluant 10,0 millions de dollars pour un billet garanti de premier rang pour Falco, moins un remboursement de 1,0 million de dollars sur un autre effet à recevoir). Les activités d'exploration et d'évaluation ont généré 2,0 millions de dollars puisque la Société a reçu des paiements pour des crédits d'impôts gouvernementaux réclamés lors de périodes antérieures.

Durant le troisième trimestre de 2017, Osisko avait payé 622,4 millions de dollars, déduction faite des liquidités acquises de 8,7 millions de dollars, réglé des contrats de change à terme qui avaient généré une perte de 21,1 millions de dollars en trésorerie, en lien avec l'acquisition du portefeuille d'Orion, investi 19,0 millions de dollars dans des titres négociables, 1,2 million de dollars pour faire l'acquisition de droits de redevances et de flux et 0,5 million de dollars dans des actifs d'exploration et d'évaluation, principalement sur le projet Coulon. Les produits générés sur la cession de placements étaient de 26,0 millions de dollars.

Neuf premiers mois de 2018

Les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement se sont élevés à 167,6 millions de dollars aux neuf premiers mois de 2018, comparativement à 801,1 millions de dollars aux neuf premiers mois de 2017.

Au cours des neuf premiers mois de 2018, Osisko a investi 94,8 millions de dollars en titres négociables, incluant 50,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Victoria, 18,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Minière Osisko, et 7,0 millions de dollars dans une débenture convertible avec Falco, 93,0 millions de dollars en droits de redevance et de flux, incluant 63,7 millions de dollars pour acquérir une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch (Victoria), et 10,0 millions de dollars dans des placements temporaires pour un billet garanti de premier rang avec Falco. Les produits générés sur la cession de placements sont de 27,0 millions de dollars, en raison principalement du dépôt des actions d'AuRico Metals Inc. à Centerra Gold Inc. pour une contrepartie en espèces de 1,80 \$ par action, pour un produit de 25,5 millions de dollars. Les activités d'exploration et d'évaluation ont généré 3,2 millions de dollars puisque la Société a reçu des paiements de crédits d'impôt gouvernementaux réclamés antérieurement.

Durant les neuf premiers mois de 2017, Osisko avait déboursé 622,4 millions de dollars, déduction faite des liquidités acquises de 8,7 millions de dollars, réglé des contrats de change à terme qui avaient généré une perte de 21,1 millions de dollars en trésorerie, dans le cadre de l'acquisition du portefeuille d'Orion, investi 150,1 millions de dollars en titres négociables, incluant 49,7 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Barkerville, 26,9 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Minière Osisko et 4,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Falco. Osisko avait aussi investi 56,7 millions de dollars pour des droits de redevances et de flux, incluant 42,7 millions de dollars pour acquérir un flux argentifère sur la mine Gibraltar (incluant les frais de transaction et déduction faite de la juste valeur des bons de souscription reçus dans le cadre de la transaction) et 12,5 millions de dollars pour acquérir une redevance de 0,75 % NSR dans le projet Cariboo détenu par Barkerville, et 0,9 million de dollars en actifs d'exploration et d'évaluation. Les produits générés sur la cession de placements étaient de 49,5 millions de dollars et les placements temporaires avaient diminué de 0,6 million de dollars.

Activités de financement

Troisième trimestre de 2018

Au cours du troisième trimestre de 2018, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 7,3 millions de dollars, comparativement à des flux de trésorerie de 405,2 millions de dollars générés par les activités de financement au troisième trimestre de 2017.

Au cours du troisième trimestre de 2018, la Société a versé 7,4 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires.

Au cours du troisième trimestre de 2017, les flux de trésorerie générés par les activités de financement s'étaient élevés à 405,2 millions de dollars. Durant le troisième trimestre de 2017, Osisko avait réalisé un financement par capitaux propres avec la Caisse et le Fonds F.T.Q. pour des montants de 200 millions et 75 millions de dollars en actions ordinaires d'Osisko, respectivement, dans le cadre d'un placement privé concomitant visant à financer une partie de la contrepartie en espèces et à appuyer l'acquisition du portefeuille d'Orion. En tout, 18 887 363 actions ordinaires avaient été émises au prix de 14,56 \$ par action. Le financement était assujéti à un paiement de capital engagé de 7 % payable en partie en actions (2 %, ce qui représente 385 457 actions ordinaires) et en espèces (5 %, ce qui représente 13,8 millions de dollars). Des frais supplémentaires de 190 000 \$ avaient été engagés dans le cadre du financement. Osisko avait aussi prélevé un montant de 118 millions de dollars américains (147,3 millions de dollars selon le taux de change quotidien de la Banque du Canada en vigueur le 31 juillet 2017) dans le cadre de sa facilité de crédit renouvelable, également pour financer une partie du prix d'acquisition du portefeuille d'Orion. Durant le troisième trimestre de 2017, la Société avait aussi versé 3,7 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires.

Neuf premiers mois de 2018

Durant les neuf premiers mois de 2018, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 95,5 millions de dollars, comparativement à 399,0 millions de dollars dans les neuf premiers mois de 2017.

Au cours des neuf premiers mois de 2018, la Société a remboursé 51,8 millions de dollars de sa facilité de crédit renouvelable, versé 21,4 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires et a racheté des actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat d'actions 2017 pour 22,0 millions de dollars dans le but d'acquérir et d'annuler un total de 1 742 299 actions ordinaires à un coût moyen de 12,62 \$.

Au cours des neuf premiers mois de 2017, les liquidités générées dans le cadre des activités de financement s'élevaient à 399,0 millions de dollars. En plus des transactions liées au financement de la partie en espèces du prix d'acquisition du portefeuille d'Orion, la Société avait versé 11,8 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires et 1,8 million de dollars en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les investissements de la part des participations ne donnant pas le contrôle dans Mines Coulon inc. avaient augmenté les liquidités de 1,3 million de dollars, et la levée d'options d'achat d'actions et le régime d'achat d'actions avaient généré 3,0 millions de dollars.

Le tableau suivant résume les financements complétés depuis la création de Redevances Aurifères Osisko ltée :

	Nombre d'actions/ d'unités	Prix (\$)	Produit brut (000 \$)	Produit net (000 \$)
2018				
Levée d'options de remplacement ^(vi)	2 710	13,93	38	38
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	28 834	13,02	235	235
Total	31 544		273	273
2017				
Financement par voie de prise ferme – débentures convertibles ⁽ⁱ⁾	s. o.	s. o.	300 000	288 476
Placement privé ⁽ⁱⁱ⁾	19 272 820	14,27	275 000	261 060
Facilité de crédit renouvelable ⁽ⁱⁱⁱ⁾	s. o.	s. o.	147 323	147 323
Levée d'options d'achat d'actions	43 970	14,21	625	625
Levée d'options d'achat d'actions de remplacement ^(vi)	190 471	11,28	2 148	2 148
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	15 426	15,04	233	233
Total	19 522 687		725 329	699 865
2016				
Débeture convertible ⁽ⁱⁱⁱ⁾	s. o.	s. o.	50 000	49 225
Émission d'unités (financement par voie de prise ferme) ^(iv)	11 431 000	15,10	172 608	164 543
Levée d'options d'achat d'actions	12 335	15,22	188	188
Levée d'options d'achat d'actions de remplacement ^(vi)	505 756	9,50	4 806	4 806
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	21 762	15,27	332	332
Total	11 970 853		227 934	219 094
2015				
Émission de bons de souscription spéciaux ^(v)	10 960 000	18,25	200 020	189 158
Levée d'options d'achat d'actions de remplacement ^(vi)	750 837	6,51	4 887	4 887
Total	11 710 837		204 907	194 045
2014 – à compter du 16 juin				
Placements privés ^(vii)	2 794 411	15,03	42 000	39 173
Total	2 794 411		42 000	39 173
Produit cumulatif en trésorerie			1 200 443	1 152 420

- (i) Le 3 novembre 2017, Osisko a clôturé un financement par voie de prise ferme de débentures convertibles non garanties de premier rang pour un produit net de 288,5 millions de dollars. Les débentures portent intérêt à un taux de 4,0 % par année, payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année à compter du 30 juin 2018. Les débentures sont convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires d'Osisko à un prix de conversion de 22,89 \$ par action. Les débentures viendront à échéance le 31 décembre 2022 et pourront être rachetées par Osisko, dans certaines circonstances, à compter du 31 décembre 2020.
- (ii) Le 31 juillet 2017, Osisko a clôturé un placement privé avec la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ pour financer une partie du prix d'acquisition du portefeuille d'Orion. Au total, 18 887 363 actions ordinaires ont été émises à un prix de 14,56 \$ par action ordinaire en plus d'un paiement d'engagement de capital de 7 % payable partiellement en actions (2 %, soit 385 457 actions ordinaires) et en espèces (5 %, soit 13,8 millions de dollars). En outre, Osisko a prélevé 118 millions de dollars américains (147,3 millions de dollars en fonction du taux de change quotidien publié par la Banque du Canada pour le 31 juillet 2017) de sa facilité de crédit renouvelable auprès de la Banque Nationale du Canada et de la Banque de Montréal.
- (iii) Le 12 février 2016, Osisko a clôturé une débenture convertible avec Investissement Québec, venant à échéance en février 2021 et portant intérêt à un taux annuel de 4 % payable trimestriellement. La débenture est convertible au gré du détenteur en actions ordinaires de la Société au prix de 19,08 \$ en tout temps pendant le terme de la débenture.
- (iv) Le 26 février 2016, Osisko a clôturé un financement par voie de prise ferme visant 11 431 000 unités, incluant l'exercice en totalité de l'option pour attributions excédentaires par les preneurs fermes, au prix de 15,10 \$ par unité, pour un produit brut totalisant 172,6 millions de dollars (produit net de 164,5 millions de dollars).
- (v) Le 5 mars 2015, les bons de souscription spéciaux ont été convertis en 10 960 000 actions ordinaires et en 5 480 000 bons de souscription pouvant être levés au prix de 36,50 \$ pendant une période de sept ans.
- (vi) À la date de l'acquisition de Virginia, les options d'achat d'actions de Virginia ont été converties en options de remplacement d'Osisko selon le même ratio d'échange que pour les actions ordinaires (0,92 option de remplacement pour chaque option d'achat d'action de Virginia).
- (vii) Le 17 novembre 2014, Osisko a clôturé deux placements privés dans le cadre desquels Osisko a émis un total de 2 794 411 actions ordinaires à la Caisse de dépôt et placement du Québec et au Fonds de solidarité F.T.Q. au prix de 15,03 \$ par action ordinaire, pour un produit brut total de 42,0 millions de dollars.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée⁽¹⁾ pour les huit derniers trimestres financiers est présentée ci-dessous (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action) :

	2018			2017				2016
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Équivalent d'onces d'or	20 006	20 506	20 036	20 990	16 664	10 863	10 416	8 964
Trésorerie et équivalents de trésorerie	137 188	188 631	332 617	333 705	108 902	348 642	423 567	499 249
Placements temporaires	10 000	1 000	500	-	1 447	1 547	2 547	2 100
Fonds de roulement	281 858	180 605	325 206	324 101	113 689	329 927	419 325	494 882
Total de l'actif	2 441 668	2 458 641	2 502 233	2 516 343	2 320 930	1 438 511	1 421 569	1 416 304
Total de la dette à long terme	419 680	419 228	467 483	464 308	193 738	46 236	46 005	45 780
Capitaux propres	1 868 196	1 884 101	1 878 405	1 894 405	1 931 759	1 218 302	1 218 717	1 214 304
Produits	111 702	137 819	125 614	109 552	68 179	18 359	17 126	13 709
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	20 636	19 660	23 303	21 523	1 094	14 082	12 013	12 782
Dépréciation de la redevance Éléonore après impôt	-	-	-	(65 415)	-	-	-	-
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires d'Osisko	5 474	511	2 310	(64 348)	6 728	11 043	4 076	8 679
Bénéfice net (perte nette) par action de base et diluée	0,04	-	0,01	(0,41)	0,05	0,10	0,04	0,08
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	156 252	156 232	157 665	157 256	140 605	106 656	106 543	106 612
- Diluée	156 263	156 257	157 695	157 256	140 837	106 771	106 628	106 675
Cours des actions à la clôture au TSX ⁽²⁾	9,80	12,45	12,44	14,52	16,10	16,85	14,78	13,09
Cours des actions à la clôture au NYSE ⁽³⁾	7,59	9,47	9,67	11,56	12,91	12,22	11,10	9,72
Cours des bons de souscription à la clôture au TSX ⁽⁴⁾								
OR.WT	0,70	1,06	1,50	2,40	2,80	2,75	2,80	2,75
OR.WT.A	0,10	0,39	0,61	1,41	2,45	2,65	2,20	2,25
Cours des débentures à la clôture au TSX ⁽⁵⁾								
OR.DB	99,00	100,25	100,00	104,50	-	-	-	-
Prix de l'or (moyen en \$ US)	1 213	1 306	1 329	1 275	1 278	1 257	1 219	1 222
Taux de change à la clôture ⁽⁶⁾ (\$ US/\$ CA)	1,2945	1,3168	1,2894	1,2713	1,2480	1,3449	1,3322	1,3427

- (1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.
- (2) Les transactions sur les actions ordinaires d'Osisko ont officiellement débuté au TSX le 16 juin 2014.
- (3) En dollars américains. Les transactions sur les actions ordinaires d'Osisko ont officiellement débuté au NYSE le 6 juillet 2016. Le prix à l'ouverture des marchés le 6 juillet 2016 était de 13,35 \$ US.
- (4) Les transactions sur les bons de souscription d'Osisko ont débuté le 5 mars 2015 et le 26 février 2016.
- (5) Les débentures convertibles à 4 % d'Osisko se négocient depuis le 3 novembre 2017 par tranche d'une valeur nominale de 100 \$.
- (6) Taux quotidien à la Banque du Canada en 2017 et en 2018 (taux à midi de la Banque du Canada en 2016).

Durant le troisième trimestre de 2018, Osisko a reçu un avis de Pretium l'avisant de son intention d'exercer son option de racheter, le 31 décembre 2018, la totalité de la participation d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack pour la somme de 118,5 millions de dollars américains (environ 153,4 millions de dollars selon le taux de change en vigueur le 30 septembre 2018). Par conséquent, l'actif a été classé comme étant détenu en vue de la vente au 30 septembre 2018.

Au cours du deuxième trimestre de 2018, Osisko a acquis de Victoria une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch pour 98,0 millions de dollars, duquel un premier versement de 48,0 millions de dollars a été versé au deuxième trimestre et 14,7 millions de dollars au troisième trimestre, et a souscrit à un placement privé de 100 millions d'actions ordinaires de Victoria à un prix de 0,50 \$ par action ordinaire pour un montant de 50,0 millions de dollars.

Au cours du quatrième trimestre de 2017, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 89,0 millions de dollars (65,4 millions de dollars après impôt) du droit de redevance NSR sur la mine Éléonore.

Perspectives

Les perspectives d'Osisko quant aux droits de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement de métaux précieux pour 2018 reposent sur les prévisions publiques disponibles, en particulier les prévisions pour la mine Canadian Malartic, telles qu'elles sont publiées par Yamana et Agnico Eagle, celles pour la mine Éléonore, publiées par Goldcorp, celles pour la mine Renard, publiées par Stornoway, celles pour la mine Brucejack, publiées par Pretium et celles pour la mine Island Gold, publiées par Alamos. Lorsque les prévisions publiques sur des propriétés ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants, ce qui est le cas pour la mine Sasa et la mine Mantos Blancos, ou se base sur les meilleures estimations de la direction.

Le nombre total d'équivalent d'onces d'or pour l'année 2018 devrait être conforme aux prévisions précédemment annoncées de 77 500 à 82 500 équivalents d'onces d'or.

Pour les objectifs de 2018, les redevances en argent, en diamants et en espèces ont été converties en onces d'équivalent d'or à partir d'un prix des matières premières de 1 300 \$ US par once d'or, de 18 \$ US par once d'argent et de 110 \$ US par carat pour les diamants de la mine Renard et d'un taux de change (\$ US/ \$ CA) de 1,25.

Transactions entre parties liées

Durant les trois et neuf mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017, les montants suivants ont été facturés par Osisko à des entreprises associées pour récupérer les coûts associés à des services professionnels et à la location de bureaux et sont comptabilisés en réduction des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires à l'état consolidé des résultats (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
Montants facturés à des entreprises associées en réduction des :				
Charges générales et administratives	306	385	1 112	1 286
Frais de développement des affaires	997	628	2 911	1 624
Total des montants facturés à des entreprises associées	1 303	1 013	4 023	2 910

Un montant de 3 069 000 \$ (incluant les taxes de vente) est à recevoir des entreprises associées et était inclus dans les comptes débiteurs au 30 septembre 2018 (1 245 000 \$ au 31 décembre 2017).

D'autres transactions entre parties liées sont décrites aux sections « Portefeuille de redevances, de flux et d'autres intérêts » et « Portefeuille de placements ».

Obligations contractuelles et engagements

Investissements dans des droits de redevances et de flux

Au 30 septembre 2018, la Société avait des engagements liés à l'acquisition de droits de redevances et de flux, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Société	Projet (actif)	Versements	Événements déclencheurs
Aquila Resources Inc.	Projet Back Forty (flux aurifère)	7,5 millions \$ US 10,0 millions \$ US 30,0 millions \$ US	Réception de tous les permis importants requis pour le développement et l'exploitation et obtention d'une étude de faisabilité positive. Décision positive quant à la construction. Premier prélèvement d'une facilité de crédit de financement.
Victoria Gold Corp.	Projet Eagle Gold (redevance de 5 % NSR)	34,3 millions \$	Versement effectué au prorata des prélèvements faits sur les facilités de crédit subordonnées.
Ressources Falco Itée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	25,0 millions \$ 20,0 millions \$ 35,0 millions \$ 60,0 millions \$ 40,0 millions \$ (optionnel)	Clôture de l'entente du flux argentifère, net de tout montant dû par Falco à Osisko. Réception d'une tierce partie de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage et des droits de surface de la propriété. Réception de tous les permis importants requis pour la construction, décision positive quant à la construction et levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette. Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée. Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).
Barkerville Gold Mines Ltd	Projet aurifère Cariboo	13,0 millions \$	Barkerville a l'option de vendre une redevance additionnelle de 1 % NSR à Osisko pour 13,0 millions de dollars d'ici au 31 décembre 2018.

Contrats de location à long terme

La Société s'est engagée à effectuer des paiements minimums en vertu de contrats de location à long terme pour des espaces à bureaux, lesquels viennent à échéance au plus tard en 2029. Au 30 septembre 2018, les engagements minimaux restant en vertu de ces contrats se chiffraient à environ 13,2 millions de dollars, échelonnés sur les années suivantes se terminant le 30 septembre :

	\$
	(en milliers de dollars)
2019	1 355
2020	1 306
2021	1 120
2022	1 120
2023-2029	8 280
	13 181

Ententes d'écoulement et de flux

Le tableau suivant résume les principaux engagements à payer pour l'or, l'argent et les diamants pour lesquels Osisko a des droits contractuels à la suite d'ententes d'acquisition de métaux précieux et de diamants :

Droits	Production payable attribuable devant être achetée (onces ou %)			Par once/carat Paiement en espèces (\$ US)			Durée de l'entente	Date de l'entente
	Or	Argent	Diamants	Or	Argent	Diamants		
Amulsar - flux ⁽¹⁾	4,22 %	62,5 %		400 \$	4 \$		40 ans	30 nov. 2015
Amulsar - écoulement ⁽²⁾	81,91 %			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 2 110 425 onces Au	30 nov. 2015
Back Forty - flux	18,5 % ⁽³⁾	75 %		30 % du prix au comptant (600 \$ max)			Durée de vie de la mine	31 mars 2015
Brucejack – écoulement ⁽⁴⁾	50 %			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 7 067 000 onces Au ⁽⁵⁾	21 sept. 2015
Brucejack - flux ⁽⁴⁾	4 %	4 %		400 \$	4 \$		Jusqu'à la livraison de 7 067 000 onces Au ⁽⁵⁾	21 sept. 2015
Mantos - flux ⁽⁶⁾		100 %			25 % du prix au comptant		Durée de vie de la mine	11 sept. 2015
Renard - flux ⁽⁷⁾			9,6 %			Le plus élevé entre 40 % du prix au comptant ou 40 \$	40 ans	8 juillet 2014
Sasa - flux ⁽⁸⁾		100 %			5 \$		40 ans	3 nov. 2015
Gibraltar - flux ⁽⁹⁾		100 %			2,75 \$		Durée de vie de la mine	3 mars 2017

- (1) Le flux est plafonné à des livraisons de 89 034 onces d'or et de 434 093 onces d'argent. Sujet à plusieurs options de rachat ou de réduction du flux : 50 % pour 34,4 millions de dollars et 31,3 millions de dollars respectivement aux 2^e et 3^e anniversaires de la production commerciale, qui devrait être atteinte au deuxième semestre de 2018 selon les prévisions actuelles. Indexation du prix relativement à l'inflation de 1 % après le 3^e anniversaire de la production commerciale.
- (2) Le pourcentage de l'entente d'écoulement augmentera à 84,87 % si Lydian décide de réduire le flux aurifère comme mentionné ci-dessus. L'entente d'écoulement d'Amulsar s'applique aux ventes visant les premières 2 110 425 onces d'or affiné, dont 1 853 751 onces sont attribuables à OBL (déduction faite de toutes onces livrées conformément au flux Amulsar).
- (3) Le flux d'or sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or.
- (4) Flux sujet à plusieurs options de rachat ou de réduction du flux : au 31 décembre 2018, rachat pour la somme de 118,5 millions de dollars américains ou réduction du flux à 1,5 % pour la somme de 75 millions de dollars américains; au 31 décembre 2019, rachat pour la somme de 136 millions de dollars américains ou réduction du flux à 2 % pour la somme de 75 millions de dollars américains. Si les options de rachat ou de réduction ne sont pas exercées d'ici le 31 décembre 2019, un paiement de 10 millions de dollars américains sera exigible et le flux sera de 4 %. En septembre 2018, OBL a reçu un avis de l'exploitant de la mine d'or Brucejack, l'avisant de son intention d'exercer son option de racheter en totalité la participation d'Osisko dans le flux aurifère et argentifère Brucejack en contrepartie d'un paiement de 118,5 millions de dollars américains (environ 153,4 millions de dollars selon le taux de change en vigueur le 30 septembre 2018) le 31 décembre 2018.
- (5) L'entente d'écoulement Brucejack s'applique aux ventes visant les premières 7 067 000 onces d'or affiné, dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL (les onces livrées en vertu de l'entente d'écoulement et du flux sont comprises dans la limite).
- (6) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 30 %.
- (7) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Le flux Renard a été modifié en octobre 2018 tel que susmentionné dans le présent rapport de gestion.
- (8) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Indexation de 3 % ou correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) appliquée au prix par once après 2016
- (9) En vertu du flux argentifère, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite.

Arrangements hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan significatif.

Données sur les actions en circulation

Au 6 novembre 2018, 156 410 831 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Au total, 4 331 980 options d'achat d'actions et 11 195 500 bons de souscription étaient en circulation visant l'achat d'actions ordinaires. Une débenture convertible de 50,0 millions de dollars avec Ressources Québec confère au porteur le droit de convertir la débenture, au gré du porteur, en 2 620 545 actions ordinaires de la Société (prix de conversion de 19,08 \$) en tout temps durant le terme de la débenture. Des débentures convertibles non garanties de premier rang de 300 millions de dollars sont en circulation et convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires d'Osisko à un prix de conversion de 22,89 \$ par action, ce qui représente un total de 13 106 160 actions ordinaires si toutes les débentures sont converties.

Événements postérieurs au 30 septembre 2018

Flux Renard

Le 2 octobre 2018, Osisko a conclu une convention d'achat et de vente modifiée et mise à jour avec Stornoway en lien avec le flux Renard. Les modifications sont présentées en détail à la rubrique « Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts » du présent rapport de gestion.

Dividendes

Le 6 novembre 2018, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 janvier 2019 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 décembre 2018.

Risques et incertitudes

La Société est un détenteur de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement ainsi qu'un investisseur qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de ressources pouvant être exploitées de façon économique et à la conversion de ces ressources minérales en réserves minérales, et à la capacité des tiers exploitants de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les valeurs mobilières de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les valeurs mobilières de la Société, un investisseur devrait s'assurer soigneusement les risques décrits dans la plus récente notice annuelle d'Osisko et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC »). Si un ou plusieurs des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Il existe des risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, veuillez vous référer à la section *Facteurs de risque* de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de divulgation de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (« CPDI »), de même que du respect de la politique de divulgation de l'information adoptée par la Société. La politique de divulgation de l'information exige de tous les employés qu'ils gardent la haute direction pleinement informée de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que cette dernière puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer la nécessité et le moment d'une divulgation publique.

La Société maintient des CPDI conçus afin de s'assurer que l'information devant être divulguée dans les rapports déposés en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et du U.S. Securities Exchange Act of 1934, tel que modifié (l'« Exchange Act »), est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais appropriés et que l'information est cumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre des décisions opportunes concernant la divulgation requise.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CPDI au cours des trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2018 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Lors de la conception et de l'évaluation de CPDI, la Société reconnaît que les contrôles et procédures de divulgation de l'information, quels que soient leur conception ou leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et que la direction doit utiliser son jugement dans l'évaluation de la relation coût-bénéfice des contrôles et procédures possibles.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») afin que la Société puisse fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, identifiées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux IFRS, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisées puissent être décelées.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours des trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2018 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Les CIIF de la Société ne peuvent empêcher ou détecter toutes les inexactitudes en raison des limitations inhérentes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures de la Société.

Base d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2018 ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB et qui sont applicables pour l'établissement des états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS (*International Accounting Standard*) 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, lesquels ont été préparés conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, exception faite de l'adoption de nouvelles normes comptables (présentée ci-dessous) et de la présentation des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires qui sont maintenant présentés après déduction des coûts récupérés des entreprises associées, lesquels étaient auparavant présentés sur une ligne séparée aux états consolidés des résultats (coûts récupérés d'entreprises associées). Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Les conventions comptables significatives d'Osisko sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et dans les notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2018 (pour la nouvelle convention comptable sur la comptabilisation des produits et la convention comptable sur les actifs détenus en vue de la vente, laquelle est aussi présentée ci-dessous), tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (« IFRS 15 »)

IFRS 15 remplace toutes les normes antérieures de comptabilisation des produits, y compris IAS 18, *Produits* et les interprétations s'y rapportant. La norme précise les exigences pour la comptabilisation des produits. En particulier, la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que l'entité comptabilise les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et services promis en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La norme introduit des orientations plus prescriptives que celles énoncées dans les normes antérieures et pourrait donner lieu à des changements quant au moment où certains types de

produits sont comptabilisés. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, de telle sorte qu'une entité fournirait des informations détaillées quant à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats de l'entité avec ses clients. Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 15 de façon rétrospective et, comme telle, a révisé sa politique de comptabilisation des produits en vertu des exigences de l'IFRS 15. La direction est arrivée à la conclusion qu'en fonction de ses activités actuelles, l'adoption de l'IFRS 15 n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée (« IFRIC 22 »)

IFRIC 22 concerne les transactions en monnaie étrangère ou des parties de transactions lorsqu'il y a une contrepartie qui est libellée ou fixée dans une monnaie étrangère et où l'entité comptabilise un actif ou un passif non monétaire relativement à cette contrepartie, précédemment à la comptabilisation de l'actif, de la charge ou du produit connexe. La date de la transaction, aux fins de la détermination du taux de change, correspond à la date de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif non monétaire. Si les paiements ou encaissements anticipés sont multiples, la date de la transaction doit alors être déterminée pour chacun des paiements et des encaissements. Au 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté l'IFRIC 22 de façon rétrospective et est arrivée à la conclusion qu'en fonction de ses activités actuelles, il n'y a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Nouvelles conventions comptables significatives

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants sont classés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement dans le cadre d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et que la vente est considérée hautement probable au cours des douze prochains mois. Ils sont évalués au montant moindre entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des frais de vente, à l'exception des actifs comme les actifs d'impôts différés et les actifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour toute dépréciation initiale ou ultérieure de l'actif à la juste valeur diminuée des frais de vente. Un gain est comptabilisé pour toute augmentation ultérieure de la juste valeur diminuée des frais de vente d'un actif, mais sans dépasser toutes les pertes de valeur cumulatives comptabilisées antérieurement. Un gain ou une perte n'ayant pas été comptabilisé avant la date de vente d'un actif non courant sera comptabilisé à la date de décomptabilisation.

Les actifs non courants ne sont pas amortis lorsqu'ils sont classés comme étant détenus en vue de la vente. Les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au bilan consolidé.

Comptabilisation des produits

Les produits se composent des produits tirés de la vente de matières premières reçues et des produits issus directement des conventions de redevances, de flux et autres intérêts.

Pour les conventions de redevances et de flux payées en nature et pour les ententes d'écoulement, les obligations d'exécution de la Société portent principalement sur la livraison d'or, d'argent ou d'autres produits aux clients. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle est transféré au client, ce qui se réalise à la livraison du produit; le client a l'entière discrétion sur le produit et il n'existe aucune obligation non respectée qui pourrait avoir des conséquences sur l'acceptation du produit. Le contrôle de l'or affiné, de l'argent et des autres produits est transféré au client lorsque le produit concerné reçu (ou acheté) de l'exploitant est physiquement livré et vendu par la Société (ou son agent) à ses clients tiers. Pour les conventions de redevances et de flux payées en trésorerie, la comptabilisation des produits dépendra de la convention en question.

Les produits sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque la direction peut estimer de façon fiable le montant conformément aux modalités des conventions de redevances, de flux et autres intérêts. Dans certains cas, la Société ne dispose pas de renseignements suffisants pour arriver à une estimation raisonnable des produits et par conséquent, la comptabilisation des produits est alors reportée jusqu'à ce que la direction soit en mesure d'établir une estimation raisonnable. Les écarts entre les estimations et les montants réels sont ajustés et comptabilisés dans la période au cours de laquelle les montants réels sont connus.

Estimations et jugements comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les prix cotés du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2018, tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS

La Société a inclus certaines mesures non conformes aux IFRS, y compris le « *bénéfice ajusté* » et le « *bénéfice ajusté par action de base* » afin d'ajouter de l'information à ses états financiers consolidés, lesquels sont présentés conformément aux IFRS.

La Société croit que ces mesures, ainsi que les mesures déterminées en conformité avec les normes IFRS, permettent aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Les données visent à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le « *bénéfice ajusté* » est défini comme le « *bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires d'Osisko* » moins certains éléments : le « *gain (la perte) de change* », les « *charges de dépréciation* », les « *gains (pertes) à la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation* », la « *radiation d'actifs* », le « *gain latent (perte latente) sur placements* », la « *dépréciation d'actifs financiers et de placements dans des entreprises associées* », la « *quote-part du résultat (de la perte) d'entreprises associées* », la « *charge d'impôts sur le résultat différés* » ainsi que d'autres éléments inhabituels comme les frais de transaction.

Le *bénéfice ajusté par action de base* est obtenu en divisant le « *bénéfice ajusté* » par le « *nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation* » pour la période.

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
<i>(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)</i>	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires d'Osisko	5 474	6 728	8 295	21 847
Ajustements :				
Perte de change	153	7 920	564	15 448
Gain latent sur placements	(5 781)	(14 714)	(1 580)	(31 336)
Quote-part de la perte (du résultat) d'entreprises associées	4 139	(329)	6 558	2 632
Perte à la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	-	-	(20)
Charge d'impôts sur le résultat différés	1 742	559	4 484	4 303
Frais de transaction	-	7 805	-	8 870
Bénéfice ajusté	5 727	7 969	18 321	21 744
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	156 252	140 605	156 711	118 059
Bénéfice ajusté par action de base	0,04	0,06	0,12	0,18

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines applicables. Tous les énoncés dans ce rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des développements ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les estimations des recettes futures, les exigences de capital supplémentaire, l'estimation des réserves minières et des ressources minérales, les estimations de production, les estimations des coûts de production et des revenus, la demande future et les prix des matières premières, les perspectives et occasions d'affaires, et les perspectives sur les marchés des devises, de l'or, de l'argent, des diamants et d'autres matières premières, sont des énoncés prospectifs. En outre, les énoncés (y compris les données figurant dans les tableaux) sur les réserves minérales et les ressources minérales et les onces d'équivalent d'or sont des énoncés prospectifs, car ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variantes (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant notamment, sans s'y limiter, le rendement des actifs d'Osisko, l'estimation des onces d'équivalent d'or à recevoir en 2018, la réalisation des avantages anticipés découlant des placements et des transactions d'Osisko, incluant la réalisation de toutes les conditions préalables à la clôture du placement dans le projet aurifère Horne 5 de Ressources Falco ltée, la réalisation de toutes les conditions préalables à l'exercice par Pretium Exploration Inc. de son option de racheter en totalité la participation d'Osisko dans le flux aurifère et argentifère Brucejack dans des délais raisonnables, et la capacité d'Osisko de saisir les occasions qui se présenteront dans l'avenir. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle d'Osisko, et ne garantissent pas les résultats futurs, de telle sorte que les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment les fluctuations des prix des matières premières auxquelles les redevances, les flux, les ententes d'écoulement et les placements détenus par Osisko se rapportent; les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires apportés par les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'octroi des permis et les politiques fiscales; la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les juridictions où sont situées les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'issue défavorable d'un litige relatif à l'une des propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les opportunités d'affaires qui deviennent disponibles ou qui sont poursuivies par Osisko; la disponibilité continue de capital et de financement et le marché ou les conditions économiques générales; les litiges concernant tout titre, permis ou licence liés à des intérêts sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une ou l'autre des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou imprévues, des affaissements ou des effondrements de terrains, des inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés. Les énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment : l'exploitation continue des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de l'information publiée par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des matières premières qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; l'absence de changement défavorable concernant les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus. Pour plus d'information sur les risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur est prié de se référer à la notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR au www.sedar.com et EDGAR au www.sec.gov, laquelle fournit également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko met en garde le lecteur à l'effet que la liste des risques et incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce rapport de gestion. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport de gestion. Osisko

n'assume aucune obligation d'actualiser publiquement ni de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales

Osisko est assujéti aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, et par conséquent présente ses réserves minérales conformément aux normes canadiennes. Les exigences de présentation canadiennes pour la divulgation d'information concernant les propriétés minérales sont régies par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). Les définitions du Règlement 43-101 sont celles qui ont été adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »). Les exigences de présentation aux États-Unis sont régies par le Industry Guide 7 (le « Guide 7 ») de la SEC. Le présent rapport de gestion comprend des estimations de réserves minérales et de ressources minérales présentées conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Ces normes de présentation visent des objectifs similaires en termes d'évocation d'un niveau approprié de confiance dans les données qui sont présentées, mais s'inspirent d'approches et de définitions différentes. Par exemple, en vertu du Guide 7, la minéralisation ne peut être classée comme une « réserve », à moins qu'il ait été déterminé que la minéralisation peut être économiquement et légalement produite ou extraite au moment où la détermination des réserves est faite. Par conséquent, les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » en vertu des normes de l'ICM sont différentes à certains égards des normes de la SEC. Osisko présente aussi des estimations de « ressources minérales » conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Bien que les termes « ressources minérales », « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales présumées » soient reconnus en vertu du Règlement 43-101, ce ne sont pas des termes définis selon les normes de la SEC et de façon générale, les sociétés américaines n'ont pas la permission de présenter des estimations de ressources minérales de quelque catégorie que ce soit dans les documents déposés auprès de la SEC. Ainsi, certains renseignements compris dans le présent rapport de gestion, concernant les descriptions de minéralisation et les estimations de réserves minérales et de ressources minérales établies conformément aux normes canadiennes, pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujéties aux exigences de présentation et de divulgation de la SEC. Le lecteur est ainsi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales mesurées ou que des ressources minérales indiquées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales. Le lecteur est aussi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées existent, en tout ou en partie, ni qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale et le lecteur ne devrait pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou d'autres types d'études économiques.

(signé) Sean Roosen

Sean Roosen

Président du conseil et chef de la direction

6 novembre 2018

(signé) Elif Lévesque

Elif Lévesque

Vice-présidente, finances et chef de la direction
financière

Informations sur la Société

Siège social

1100 av. des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2
Téléphone : 514 940-0670
Télécopieur : 514 940-0669
Courriel : info@osiskogr.com
Site Web : www.osiskogr.com

Osisko Bermuda Limited

Cumberland House
1 Victoria Street
Hamilton HM11
Bermudes
Téléphone : 441 824-7474
Télécopieur : 441 292-6140

Michael Spencer, directeur général

Administrateurs

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Joanne Ferstman, administratrice en chef
Françoise Bertrand
John Burzynski
Pierre D. Chenard
Christopher C. Curfman
André Gaumont
Pierre Labbé
Oskar Lewnowski
Charles E. Page

Dirigeants

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Bryan A. Coates, président
Luc Lessard, vice-président principal, services techniques
Elif Lévesque, vice-présidente, finances et chef de la direction financière
Joseph de la Plante, vice-président, développement corporatif
André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et secrétaire corporatif
Frédéric Ruel, vice-président et contrôleur corporatif
François Vézina, vice-président, services techniques

Personne qualifiée (au sens du Règlement 43-101)

Guy Desharnais, directeur de l'évaluation des ressources minérales

Inscriptions en bourse

Bourse de Toronto

- Actions ordinaires : OR
- Bons de souscription : OR.WT (prix de levée : 36,50 \$ / date d'échéance : 5 mars 2022)
OR.WT.A (prix de levée : 19,08 \$ / date d'échéance : 25 février 2019)
- Débentures convertibles : OR.DB (prix de conversion : 22,89 \$ / date d'échéance : 31 décembre 2022)

Bourse de New York

- Actions ordinaires : OR

Régime de réinvestissement des dividendes

Information disponible à <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>

Agents des transferts

Canada : Société de fiducie AST (Canada)
États-Unis : American Stock Transfer & Trust Company, LLC

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers, LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.